

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Le Négociant Canadien

COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET FINANCIER.

Vol. I.—No. 31.]

MONTREAL, 10 MAI, 1872.

[\$2 PAR ANNEE.

Le Négociant Canadien

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DU

COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

PARAISANT

LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

Le Négociant Canadien est le seul journal de ce genre publié en langue française.

Il contiendra les informations commerciales les plus complètes. La revue sera sous la direction spéciale de M. L. E. Morin, courtier. Son expérience et les relations qu'il doit à sa position sont de sûrs garants que cette partie du journal ne laissera rien à désirer. Une remise libérale est accordée aux abonnés à long terme.

Les abonnements et les annonces sont reçus au bureau du journal, No. 11 rue St. François Xavier, Bâtisse de la Gazette.

Abonnement - \$2 par an.
Annonces - 10 cts. la ligne par insertion.

L. E. MORIN & CIE

Éditeurs-propriétaires.

JONCTION DU CHEMIN DE FER DES COMTES DU SUD-EST.

1871—Table des Heures No. 2.

Le et après le 6 NOVEMBRE 1871, les TRAINS partiront comme suit :

ALLANT AU NORD.		
Dis	No. 1 Malle.	No. 3 Fret.
Richford, Vt. Dép.	A. M. 6.10	A. M. 6.10
Abercorn	6.20	6.25
Sutton Flat	6.40	6.55
Emerson's	6.50	7.15
West Brome	7.05	7.35
Sweetsburgh	7.20	7.50
Covansville	7.30	8.10
East-Farnham	7.40	8.30
Brigham	7.50	8.40
Farnham	7.55
West-Farnham	8.10	9.10
St. Jean	8.45
Montréal	9.50

ALLANT AU SUD.		
Dis	No. 2 Malle.	No. 4 Fret.
Montréal	P. M. 3.00	A. M. 4.30
St. Jean	4.30	10.30
West-Farnham	5.15
Farnham	5.30
Brigham	5.35	11.00
East-Farnham	5.45	11.20
Covansville	5.55	11.45
Sweetsburgh	6.05	11.55
West Brome	6.20	12.10
Emerson's	6.35	12.30
Sutton Flat	6.45	12.50
Abercorn	6.55	1.20
Richford, Vt. Arr.	7.05	1.30

Les passagers du Train No. 1 communiquant à St. Jean avec les Trains pour New-York, Boston, Rouse's Point, &c.

On ne change pas de Char de ou pour Montréal. Des relais attendent aux Stations à l'arrivée des Trains de Montréal pour toutes places des Cantons de l'Est.

Jusqu'à nouvel ordre, les Trains de Fret circuleront seulement les Mercredi et Samedi.

Les Passagers ont droit de circulation sur les Trains de Fret.

Les Passagers des Trains venant du Nord ont droit de circulation sur les Trains allant au Sud.

A. B. FORT Gérant.

sterloo, P. Q. 9

LIGNE ALLAN



Sous contrat avec le Gouvernement Canadien pour le transport des MALLEES du CANADA et des ÉTATS-UNIS.

1871-72--Arrangements d'Hiver

Les Lignes de cette Compagnie se composent des vapeurs suivants de première classe à plein pouvoir, construits à La Clyde, en fer à double engin.

Vaisseau.	Ton.	Commandants.
POLYNESIAN.....	4100	[En construction.]
CIRCISSIAN.....	3400	[En construction.]
SARMATIAN.....	3600	Capt. J. Wylie.
SCANDINAVIAN.....	3000	Capt. Ballantyne.
PRUSSIAN.....	3000	Lt. Dutton, R.N.R.
AUSTRIAN.....	2700	Capt. Brown.
NESTORIAN.....	2700	Capt. A. Aldr.
MORAVIAN.....	2850	Capt. Graham.
PERUVIAN.....	2800	Lt. Smith, R.N.R.
GERMANY.....	3250	Capt. Trocks.
CASPIAN.....	3200	Capt. Ritchie.
HIBERNIAN.....	3434	Capt. R. S. Watts.
NOVA SCOTIAN.....	2300	Capt. Richardson.
NORTH AMERICAN	1784	Capt. Miller.
CORINTHIAN.....	2400	Capt. Jas. Scott.
OTTAWA.....	1831	Lt. Archer, R.N.R.
ST. DAVID.....	1650	Capt. E. Scott.
ST. ANDREW.....	1432	Capt. H. Wylie.
ST. PATRICK.....	1207	Capt. Stephen.
NORWAY.....	1100	Capt. C. N. Mylins.
SWEDEN.....	1150	Capt. Mackenzie.

Les STEAMERS de la LIGNE DE LIVERPOOL [faisant voile de Liverpool chaque JEUDEI et de Portland chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et les Passagers pour l'Irlande et l'Écosse] doivent être envoyés de Portland :

Austrian.....	20 Avril.
Sarmatian.....	27 "
North American.....	4 May.

Pris du Passage de Portland :—

Cabine.....	\$70 à \$80
Entrepont.....	\$25

Les STEAMERS de la LIGNE de GLASGOW devront faire le voyage entre la Clyde et Portland pendant la navigation de la saison d'hiver.

Un Chirurgien expérimenté est à bord de chaque vaisseau. Les cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Pour fret ou autres détails, s'adresser A Portland, à J. L. FARMER ou à HUGH & ANDREW ALLAN ; à Québec, à ALLAN, RAY & Co ; au Havre, à JOHN M. CURRIE, 21 Quai d'Orléans ; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, 25 Quai Voltaire ; à Anvers, à AUG. SCHMIDT & Co ; à Rotterdam, à G. P. IRTMAN & Zoon ; à Hambourg, à W. GIBSON & HUGO ; à Belfast à CHARLES & MALCOLM ; à Londres, à MONTGOMERIE & GREENHORN, 17 Gracechurch Street ; à Glasgow, à JAMES et ALEX. ALLAN, 70, Great Clyde Street ; à Liverpool, à ALLANS BROS. James Street, ou à

H. & A. ALLAN,

Coin des Rues Youville et Commune.

W. & F. P. CURRIE & CIE.

100, RUE DES SŒURS GRISES,

Importateurs de Fer en Saumon, Fer en Barres, plaques de Bouilloires, Fer galvanisé, Plaques du Canada, Plaques d'Étain,

TUBES POUR BOUILLIÈRES, TUBES A GAZ.

Étain en Lingot, Rivets, Marbre Veiné
Cuivre en Lingot, Fil de Fer, Ciment Romain
Cuivre en Feuilles, Fil d'Acier, Do St Canada
Antimoine, Vitres, Huile à Paver
Zinc en Feuilles, Peinture, que, Vases de Jardin,
Zinc en Lingots, Tor Covers, Dessus Chemn.,
Plomb en Saumon, Briques afour- Fontaines,
Rouge de Plomb, Tuyaux de DRAINAGE,
Huiles à Paver Encasque Patente, &c.
Manufacturiers de SOFAS, CHAISES, et RESORTS pour Lits. Un stock considérable toujours en mains.



COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC
DU CANADA.

1871—ARRANGEMENTS D'HIVER.—1872

Nouveaux chars pour tous les Trains Express

LES Trains partiront maintenant de MONTREAL comme suit :

ALLANT À L'OUEST.

Express de Jour pour Ogdensburgh, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'ouest à..... 8.00 A. M.
Express de Nuit do do..... 8.00 P. M.
Train d'accommodement pour Brockville et les stations intermédiaires..... 4.00 P. M.
Train Mêlé pour Kingston do do..... 6.00 A. M.
Trains pour Lachine à 7.00 A. M., 9.00 A. M., 12.00 (midi) 3.00 P. M., et 5.00 P. M. Le Train de 3.00 P. M. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET À L'EST.

Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires.... 7.00 A. M.
Express pour Boston via Vermont Central..... 9.00 A. M.
Express pour New-York et Boston via Vermont Central à..... 9.30 P. M.
Le train de la Malle pour St. Jean et Rouse's Point, en connexion avec les trains du Stanstead, Shefford & Chambly et de Jonction des Cantons du Sud Est..... 3.00 P. M.
Train de la Malle pour Island Pond, et les stations intermédiaires..... 2.00 P. M.
Malle de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham, Portland et Boston et les Provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond, Sherbrooke, Lennoxville, Compton, Coaticook et Norton Mills, seulement à..... 10.30 P. M.

Il y aura des Chars Dortoirs Palais Pullman à tous les trains directs de jour et de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet.

Comme la ponctualité dépend des connexions avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des Trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des Stations aux heures nommées.

Les steamers Carlotta ou Chaco laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les dimanches après-midi à 4.00 heures p. m. Le service est excellent pour les passagers et le fret.

La Compagnie Internationale des Steamers, faisant le service en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Mardis et Jendis à 6.00 heures p. m., pour St. Jean, N.B., etc., etc.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations et l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires et au terminus du chemin, s'adresser au Bureau où l'on vend des billets, à la Station, Bonaventure ou au Bureau No. 39, Grande Rue St. Jacques.

C. J. BRIDGES,

Directeur-Gérant.

Montréal, 31 Octobre 1871.

Distillateurs.

DISTILLERIE DE PRESCOTT, ONT.

AVIS AUX MARCHANDS DE SPIRITUEUX.

LES Soussignés ont le plaisir d'annoncer au Commerce qu'ils ont complètement renouvelé leurs appareils de distillation et ont introduit les améliorations les plus récentes pour la rectification des esprits de grain, et qu'ils sont maintenant prêts à exécuter les commandes qui seront adressées soit à eux directement ou à leurs agents à Montréal, pour Alcool à 65 degrés, Esprit-de-Vin à 50 degrés, Whisky de Seigle ou de Malt et Toddy Whisky.

J. P. WISER & Cie.

Représentés à Montréal par

MORIN & CIE.,
24 Rue St. Sacrement.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que la Marque de Commerce ci-dessus consistant des mots GOODERHAM & WORTS, TORONTO, avec DEUX ETOILES et les lettres G. & W. le tout inscrit dans DEUX CERCLES OVALES, a été adoptée par la dite Société de GOODERHAM & WORTS, et a été dûment enregistrée conformément à l'Acte sur les Marques de Commerce de 1868, dans le but de distinguer certains spiritueux et Boissons de Malt manufacturés par eux dans la dite Ville de Toronto à savoir: ALCOHOL, WHISKEY de SEIGLE, WHISKEY de MALT, TODDY WHISKEY, et toutes autres Boissons spiritueuses vendues par eux à Toronto, Montréal, et ailleurs dans la Puissance du Canada. La dite Marque de Commerce est brûlée sur chaque Quart ou Tonne contenant les dits Spiritueux, en la forme et manière démontrée par le dessin ci-haut.

GOODERHAM & WORTS,
A. & A. B. CHARLEBOIS,
Agents.

Montréal, Octobre, 1871.

SPIRITUEUX, BIERES ET PORTER.

LES soussignés informent leurs amis qu'ils viennent de faire de nombreuses et importantes améliorations et altérations à leur Appareil de Distillerie, qui est maintenant en pleine opération et qui leur permettra, à l'avenir, de fournir toute quantité, soit en douane, soit droit payé de leurs célèbres Spiritueux, consistant en

WHISKY DE MALT
OLD RYE WHISKY
ESPRIT-DE-VINS 50 O.P.
ALCOOL 66 O.P.

qu'ils garantissent être distillés des maltes et grains de la meilleure qualité.

Ils attirent aussi l'attention sur la qualité supérieure de leur célèbres Bieres INDIA PALE et autres et sur leur PORTER, de cette saison, dont l'on peut se procurer n'importe quelle quantité en fûts ou bouteilles.

WM. DOW & CIE.

P. S.—Le plus haut prix du marché est toujours payé pour l'Orge, le Seigle, l'Avoine et le Houblon.

Vins d'Espagne

IMPORTATION DIRECTE.

50 QUARTS EL DOURO (Cinq grappes).
100 " " (Trois grappes).
50 BARRIQUES } PRIORATO CATALUNA.
25 PIPES

A Vendre par

VILLENEUVE & LACAILLE

343 Rue St. Paul,
(Bâtisse des Secours)
MONTREAL.

Marchands de Vins.

P. POULIN & CIE.,

DISTILLATEURS et FABRICANTS de COR-DIAUX, GENEVRE (old Tom), VINS DE GINGEMBRE, SIROPS DE FRUITS DE CHOIX, ABSINTHES, EAUX-DE-VIE, WHISKIES, &c., MARCHANDS A COMMISSION et Importateurs de VINS, SPIRITUEUX et CIGARES.

Bureau et Entrepôt: 313 RUE ST. PAUL,
MONTREAL.

Marchands de Tabac, Cigares, &c.

CIGARES.
100,000 CHEROOTS
DE MANILLE

A VENDRE PAR

H. J. GEAR,
32, Rue St. Nicholas,
MONTREAL.

A. DUBORD & CIE.

IMPORTATEURS DE CIGARES ET MANU-FACTURIERS DE TABAC,

En Gros et en Détail

227 & 229 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

N. B.—Nous attirons l'attention spéciale du commerce sur notre tabac en poudre si avantageusement connu dans les Provinces du Canada.

HENRY & CIE.,

MANUFACTURIERS DE TABACS,
271 RUE ST. PAUL,
MONTREAL, P.Q.

JORDAN & BENARD,

Offrent en vente

QUINZE MILLIONS DE PIEDS

(15,000,000 de pieds).

DE

BOIS DE SCIAGE

COMPRENANT

150,000 Madriers de 3 pouces
80,000 Madriers de 2 pouces
75,000 Madriers de 1½ pouce
75,000 Madriers de 1 pouce
250,000 Planches de 1 pouce.

De Pin, Pruche, Epinette et autres Bois.

100,000 pieds de Bois de charpente

80,000 pieds de Cèdre

1,500,000 Lattes de Pin

Bardeaux sciés et fendus

Coulombages, Rames, &c.

Les soussignés ont toujours en mains un grand assortiment de MADRIERS ET PLANCHES blanchis et emboutés spécialement pour la construction d'HABITATIONS, PLANCHERS, COUVERTURES, CLOTURES, &c., et enfin tout ce qui a rapport aux bois de sciage.

Avant de donner aucun ordre ailleurs, les personnes désirant faire quelque achat de la sorte, auraient tout avantage de visiter notre immense stock et notre grand approvisionnement de Bois de Sciage, Charpente, Cèdre, etc., propre à toutes sortes de travaux. Les PRIS étant EXTREMEMENT REDUITS et les PRIX étant EXTREMEMENT REDUITS et les PRIX étant EXTREMEMENT REDUITS.

Bois débité, &c., Cèdre scié sur commande.
JORDAN & BENARD.
382, rue Craig, coin de la rue St. Denis, (Carré Viger).
Nos. 1 et 19, rue Notre-Dame.
Rue Water, coin des rues Barclay & Brocks.

Marchands de Cuir.

LA SEMELLE PATENTÉE

DE

NOÉ BELHUMEUR,

POUR PRÉSERVER de l'HUMIDITÉ et du FROID, DES RHUMES de GORGE et DE POITRINE, cet article est indispensable à tous et spécialement aux invalides, aux convalescents et aux personnes de FAIBLE CONSTITUTION. C'est le seul préservatif efficace qui existe. En vente chez tous les marchands de chaussures.

Marchands de Poissons.

JAMES C. GORDON,

MARCHAND EN GROS DE POISSON DE TOUTES SORTES. Frais, Salé, Fumé, Séché, Salé vert, en Saumure, et de CONSERVES ALIMENTAIRES, d'HUILES de MORUE et de LOUP MARIN, des célèbres HUI-TRES de MALPEQUE.

FINNAN HADDIES toujours en mains.

Entrepôt des Pêcheries Moine—31 St. Nicholas,
MONTREAL.

Agence Mercantile du Canada

(The Commercial Agency of Canada)

Etablie Janvier 1871.

Fournit des Informations détaillées sur le caractère, l'aptitude, la position financière de chaque négociant, commerçant et banquier de la Puissance.

Un Registre contenant les noms et la valeur pécuniaire des personnes engagées dans le commerce a été publié avec un supplément quotidien des changements et de l'établissement de nouvelles maisons.

MURRAY, MIDDLEMISS & CO.

PROPRIETAIRES,

181, RUE ST. JACQUES
MONTREAL.

SUCCURSALES:

Toronto, Halifax, London, Manchester, Sheffield, Liverpool, Glasgow, Melbourne, Paris.

BUREAUX ASSOCIÉS:

New York, Boston, Philadelphie, Baltimore, Chicago, Cincinnati, Washington, St. Louis, San Francisco, Portland, Me.; Portland, Oregon; Detroit, Milwaukee, Louisville, St. Joseph, Toledo, St. Paul, Qui cy, Kansas City, Albany, Syracuse, Utica, Birmingham, Rochester, Buffalo, &c.

On se charge de collections à des taux satisfaisants. On ne charge que sur les règlements effectués.

Dissolution de Société.

La société qui existait ci-devant entre les soussignés comme Marchands-Epiciers, sous le raison social de SENECAL, CADIEUX & JOLY, a été dissoute de consentement mutuel du 1er Janvier dernier.

M. L. H. SENECAL reste en possession du stock et des livres. Il est seul chargé du règlement des affaires de la dite société.

L. H. SENECAL,
PIERRE JOLY.

AVIS.

En référence à l'annonce ci-dessus, je soussigné profite de cette occasion pour offrir à mes amis et au public mes sincères remerciements pour l'encouragement qui m'a été accordé jusqu'à ce jour, et je les informe que je continuerai le même commerce que ci-devant dans les magasins No. 24 rue St. Paul et Nos. 209 et 211 rue des Commissaires, sous les noms et raison de PIERRE JOLY & CIE. et j'aurai continuellement en main un assortiment choisi d'épicerie, vins, liqueurs, tabac, cigares, farine et provisions, et vendrai au plus bas prix du marché.

Ci-devant... PIERRE JOLY,
Sénécal, Cadieux & Joly.

Librairie et Relleure.

LIVRES.

Chemins (les) de Fer français par V. Bois, in-12 br. 30c.
 Chemins (les) de Fer par A. Guillemin, ill. de 3 vignettes in-12 br. 55c.
 Claf (la) de la Science ou les phénomènes de tous les jours expliqués par le Dr Brewor, revu et corrigé par l'abbé Moigno, in-12 br. 88c.
 Cours d'Economie industrielle, recueilli et publié par E. Thévenin, 7 vols in-12 br. 2.10c.
 Entretiens populaires, publiés par E. Thévenin, 8 vols in-12 br. 2.40c.
 Economie (l') politique ramenée aux principes du Christianisme, par le Dr H. Olivier in-18 br. 15c.
 Guerre (la) de Sept Mois, résumé des faits militaires et des documents officiels relatifs à la guerre de 1871-74, par M. T. de Saint-Germain, in-12 br. 65c.
 Mémoires du Siège de Paris, par J. d'Arsac, in-12 br. 1.00c.
 Mes Impressions et Confidences d'annonier des prisonniers en Allemagne et en Suisse, par le R. P. Dufor, in-12 br. 50c.
 Premières Notions d'Economie politique sociale ou industrielle, par Joseph Garnier, in-12 br. 60c.
 Traité élémentaire d'Economie politique, par le Dr H. Olivier, in-12 br. 63c.
 Traité de l'Or, monographie, histoire naturelle, exploitation, statistique, son rôle en économie politique et ses divers emplois, par M. Landrin, in-12 br. 40c.

En vente à la librairie
J. B. ROLLAND & FILS,
 12 et 14 Rue St. Vincent.

CHARLES PAYETTE,
LIBRAIRE-RELIEUR,
 250 — RUE ST. PAUL — 250
 Vis-à-vis la Rue St. Vincent,
 MONTREAL.

Courtiers.

MORIN & CIE.,

Courtiers et Commissionnaires,
 POUR L'ACHAT ET LA VENTE DE

COMESTIBLES,
EPICERIES,
SPIRITUEUX,

ET
DENREES COLONIALES.

AGENTS POUR LA
Distillerie de Prescott.

No. 24 RUE ST. SACREMENT,
 MONTREAL.

A. & A. B. CHARLEBOIS,
COURTIERS de DENREES COLONIALES,
 et
 AGENTS POUR LA DISTILLERIE,
GOODERHAM & WORTS,
 TORONTO,
 16, RUE ST. SACREMENT,
 MONTREAL.

J. P. COX,
COURTIER EN THE,
 HUILES,
 EPICERIES,
 et
 DENREES COLONIALES
 Coin des rues
 ST. SACREMENT ET ST. NICHOLAS,
 MONTREAL.

D. P. BEATTIE,
NEGOCIANT ET COMMISSIONNAIRE,
 MARCHAND EN GROS DE
THE, SIROP ET MELASSE,
 Seul Agent pour la Puissance du Canada de
 Messrs. OFFLEY, CRAMP & FORRESTER, OPORTO.
 CRAMP, SUTER & CIE., CADIZ.
 FORRESTER & CIE., BORDEAUX.
 Agent pour la Tannerie de New Glasgow **JOHN HALE**
 & FILS, Manufacturiers de **CUIR A SEMELLE.**
 17 Rue St. Sacrement,
 MONTREAL, P.Q.

Courtiers.

AUX MARCHANDS.

Le soussigné se chargera de la vente et de l'achat de toutes espèces de grains et de sel à commission, moyennant 2 p. 100.
 Remises faites sans retard dans tous les cas.
 P. RIVARD,
 No. 64 Rue St. Gabriel, Montréal.

Importateurs de Nouveautés.

PRINTEMPS 1872

MARCHANDISES SECHEES EN GROS.

UN assortiment complet de Marchandises de nouveautés, de goût et d'étape, comprenant
 Le célèbre alpaca noir

"Beaver Brand,"
Soies noires
 et étoffes à robes en grande variété, chez
OGILVY & CIE..
 MONTREAL.

THOMAS, THIBAudeau & CIE.
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES SECHEES
 En Gros Sulemont, No. 330, Rue St. Paul.

THOMAS THIBAudeau & CIE. Montréal,
THIBAudeau, THOMAS & CIE. Québec, MONTREAL.
THOMAS & THIBAudeau, Manchester.

S. GELINAS,
IMPORTATEUR,
 No. 256 RUE ST. PAUL,
 Troisième porte de
M. AMABLE PREVOST,
 MONTREAL.

FRANCŒUR & GIROUX,
IMPORTATEURS DE
NOUVEAUTÉS FRANÇAISES,
ANGLAISES
 et
AMERICAINES.
 7 & 9, RUE ST. LAURENT,
 MONTREAL.

Fabricants de Chaussures.

N. VALOIS & CIE.,
MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE
CHAUSSURES, EN GROS,
 26 ET 28 PLACE JACQUES CARTIER,
 MONTREAL.
NARCISSE VALOIS. **JUDE VALOIS.**

G. BOIVIN,
FABRICANT DE CHAUSSURES
 EN GROS
 No. 300 RUE ST. PAUL, MONTREAL,
 Vend à meilleur marché, pour argent comptant, quo partout ailleurs.
 Une visite de la part de messieurs les marchands est respectueusement sollicitée dans notre intérêt mutuel.

L. N. A. RITCHOT
 MARCHAND TAILLEUR
 184, Rue Notre-Dame, 184
 MONTREAL.

Société de Construction
METROPOLITAINE.

Le livre d'Actions de cette société a été déposé entre mes mains et sera ouvert aux souscripteurs le et après le premier Mars prochain.
ALFRED BRUNET,
 38 Rue St. Jacques.
 Montréal, 26 Février, 1872.

Importateurs de denrees coloniales.

T. & F. ROSS & CIE.

33 RUE ST. SACREMENT,

IMPORTATEURS DE THEES

ET

Autres denrees Coloniales.

EN MAGASIN,

8,000 BOITES THE

DERNIERE RECOLTE

ET

UN ASSORTIMENT GENERAL

D'EPICERIES.

J. HUDON & CIE.,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS
 de
DENREES COLONIALES, VINS, SPIRITUEUX
 et COMESTIBLES.
 Agents pour la célèbre Eau-de-Vie GIRAUD FRÈRE.
 246, RUE ST. PAUL, et
 199 et 201 DE COMMISSAIRES,
 MONTREAL, P.Q.

GAUTHIER, MAYRAND & CIE.
IMPORTATEURS DE
VINS, SPIRITUEUX, EPICERIES,
 MARCHANDS DE
FARINE,
LARD,
SAINDOUX, etc.
 274 et 281, Rue Des Commissaires,
 MONTREAL.

GAUCHER & TELMOSSÉ,
IMPORTATEURS DE
DENREES COLONIALES,
 VINS ET SPIRITUEUX,
 MARCHANDS DE
FARINE, LARD, SAINDOUX, etc., EN GROS
 No. 200 Rue St. Paul et 161 Des Commissaires,
 MONTREAL.
G. G. GAUCHER. **L. W. TELMOSSÉ.**

SENECAL, CADIEUX & FILIATRAULT,
IMPORTATEURS,
 MARCHANDS D'EPICERIES,
 VINS,
 LIQUEURS, et
 PROVISIONS
 278, RUE ST. PAUL, et
 225 et 227, DES COMMISSAIRES,
 MONTREAL, P.Q.

DESMARTEAU & CIE.
IMPORTATEURS DE
 VINS,
 LIQUEURS,
 EPICERIES, etc.,
 EN GROS
 231 et 233 RUE DES COMMISSAIRES,
 MONTREAL.

C. MELANÇON.
MARCHAND-EPICIER,
 191 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

LA MEILLEURE POUDE A BOULANGER
 QUI EXISTE.

THE COOK'S FRIEND

Est la seule originale et authentique.
 ELLE NE DESAPPOINTE JAMAIS.
 Vendue par tous les Epiciers.

REVUE COMMERCIALE

Pour la semaine finissant le 8 Mai 1872.

Enfin, la navigation est ouverte. C'est dimanche, le 5 courant, que le premier vaisseau d'outremer est entré dans notre port. Le *Scandinavian* avait été obligé d'attendre cinq jours à Québec la débacle de la glace au Cap Rouge. Les vapeurs de la Compagnie du Richelieu qui voyagent, en amont de Québec, ont commencé leurs trajets la semaine dernière, et sont retournés chargés de fret.

La saison de navigation s'ouvre par un accident qui peut devenir un naufrage. Le vapeur *Sto. Helmo* voyageant entre Belleville et Montréal a frappé sur un rocher en descendant le rapide des Cèdres et se trouve dans une mauvaise position. L'accident est dû à la rupture de la chaîne de son gouvernail. Il était chargé de farine, de provisions et de grains. On espère sauver une partie de la cargaison. Il n'y avait pas de passagers à bord et on n'a aucune perte de vie à enregistrer.

La semaine dernière a été marquée par beaucoup d'activité. Les armateurs sont très occupés au chargement des goelettes pour Québec et les Provinces maritimes; le commerce d'épicerie et de provisions a reçu un élan considérable par la visite des marchands de campagne qui ont profité des premiers vapeurs pour visiter notre ville; le commerce de nouveautés a été plus actif que la semaine précédente. C'est maintenant au tour des maisons canadiennes à être très occupées. Les affaires dans la Province de Québec ne commencent guère avant l'ouverture de la navigation, et quand celles d'Ontario sont presque terminées. Le commerce de chaussures va aussi avoir probablement sa part d'activité. Ce n'est que maintenant que la demande s'accroît pour les chaussures d'été et que les achats importants se font pour la Province de Québec.

L'abolition des droits sur le thé et le café aux Etats-Unis va nécessiter le remaniement du tarif au Canada. Le ministre des finances avait annoncé qu'il n'en serait rien changé cette année, mais le changement qui vient de se faire dans le tarif américain nécessite une semblable législation pour le Canada si nous voulons conserver au St. Laurent sa prépondérance comme voie principale pour fournir aux Etats de l'Ouest et en même temps empêcher la contrebande qui inévitablement aurait lieu sur une frontière aussi étendue que l'est celle du Canada. Nous ignorons encore quels sont les articles qui seront frappés de nouveaux droits pour combler le déficit de l'abolition des droits sur le thé et le café; mais on est tout naturellement porté à croire, et la rumeur le dit aussi, que les nouveautés "Dry Goods" seront frappés d'un nouveau droit de cinq pour cent, que les tabacs et les spiritueux seront aussi frappés.

Il y a toute probabilité que la demande du rappel du droit sur le lard qui a été faite au parlement ne sera pas écoutée, en présence d'une réduction aussi importante que celle qui devra avoir lieu sur le thé et le café, et le vide que fera l'abolition de ces droits dans les revenus du pays, devra être remplacé par d'autres droits pour établir l'équilibre dans le budget. Les protectionnistes américains ont lieu de se réjouir de la victoire qu'ils ont remportée par le rappel des droits sur le thé et le café qui diminuerait les recettes du trésor américain d'une somme de six-neuf millions de dollars et le tarif protecteur actuel reste en pleine force.

NOUVEAUTÉS. — *Dry Goods* — Le commerce de nouveautés a été très actif cette semaine,

les importateurs canadiens principalement ont été occupés au possible. L'ouverture tardive de la navigation a retardé cette année le mouvement dans les *Dry Goods* qui a coutume d'avoir lieu en Avril.

Nous n'avons aucun changement important à signaler dans les cours qui restent tels qu'ils ont déjà rapportés.

La demande pour les cotonnades, les indiennes, les étoffes mêlées laine et coton a été très active. Les marchandises d'étapes ont été les plus en demande, celles de fantaisie n'ont pas été aussi recherchées. La spéculation cherche à accaparer les marchandises en laine qui restent de l'importation de l'année dernière à des prix au-dessous de l'importation de ce printemps. Les flanelles sont particulièrement recherchées.

Nous empruntons au *Bulletin de New York*, la revue suivante du marché des *Dry Goods* :

L'adoucissement très-marqué de la température a eu pour effet de rendre quelque activité au marché des *dry goods*, sans que les prix aient toutefois subi de changements notables. En activant la vente au détail des marchandises destinées à la consommation du printemps, le beau temps fournit aux maisons de demi-gros l'occasion de placer les stocks qu'elles accumulent depuis un mois. Les maisons de commission et les importateurs, dont les assortiments sont plus considérables qu'il y a quinze jours, commencent aussi à en trouver plus facilement le placement. Les marchands de l'Ouest et du Sud qui n'avaient pas terminé leurs achats font maintenant leurs commandes, et il y a aussi des demandes importantes pour le Nord-Ouest et pour la Californie. L'ensemble de la situation est plus satisfaisant qu'il ne l'avait été depuis trois semaines.

Tissus de Coton Indigènes. — Les tissus de coton restent bien tenus, pour presque toutes les qualités, en raison de la fermeté du prix des cotons. Si la saison eût été moins tardive, ils auraient sans doute atteint des cours beaucoup plus élevés. Cette semaine, il y a eu un commencement de hausse sur les tissus écrus et sur les cotonnades. On a confiance dans la position de ces articles. Les indiennes sont toujours l'objet d'une demande très-suivie, en ce qui concerne les dessins à fond blanc et pour chemises. Si cette demande se maintient, elle nécessitera une nouvelle hausse sur quelques-unes des principales marques, bien que les fabricants n'aient pas encore cherché à la provoquer. Les tissus blanchis pour draps et pour chemises se sont écoulés lentement. Il n'y a pas de changements dans les prix, et, on note que les meilleures qualités sont plus recherchées que les qualités basses. Les jaccons calendrés, les lustrés, les croisés pour corsets sont peu demandés; les cours restent les mêmes. Les ginghams se vendent facilement, mais les dessins à fleurs sont préférés aux unis et aux petits dessins. Sur les silésies, on note un mouvement plus suivi, qui a donné aux prix une grande fermeté et qui semble préparer une hausse. Les percales ne sont demandées que pour les expéditions vers le Sud.

Tissus de Laine Indigènes. — Les cours des tissus de laine subissent nécessairement le contre-coup des fluctuations du marché des laines brutes. La baisse récente avait entravé les affaires; elles ont repris de l'activité sous l'influence de la position plus favorable de la matière première. Les prix des draps se sont raffermis, et les probabilités de baisse ont disparu. Les fabricants qui avaient retardé le plus possible leurs achats de laines brutes sont forcés d'accepter les prix actuels, sous peine d'arrêter leurs métiers, et cette situation réagit sur les prix des tissus. Les flanelles se vendent très-lentement, bien qu'on soit disposé à faire des achats pour livraison future. Les prix demandés par les fabricants sont plus élevés que l'automne dernier. La bonneterie de laine est moins bien tenue; on note une petite baisse sur certains articles. Sur les châles, les carreaux de fantaisie ne sont l'objet que de quelques commandes, ainsi que les étoffes légères pour robes et les casimirs de fantaisie.

Tissus étrangers. — Les importations de mar-

chandises étrangères continuent à décroître en importance, comparativement aux semaines antérieures; mais elles sont encore au-dessus de la moyenne pour cette époque de l'année. Dans leur ensemble, les exportations depuis le 1er décembre ont été excessives, et elles coïncident avec une saison tardive qui a entravé la demande. Néanmoins, les prix sont plus élevés que ceux de l'année dernière.

Les tissus de soie, de lin et de laine se ressentent de la fermeté des cours des matières premières sur les marchés d'Europe. Le stock des soieries, quoique considérable, n'est pas excessif. Les transactions ont été restreintes cette semaine aux dernières nouveautés, aux étoffes de fantaisie pour robes, aux grenadines de couleurs claires et aux ruyées. Les soies noires s'écoulent lentement.

Il y a plus d'activité sur les rubans. Les couleurs préférées sont le lilas, le violet, le ponceau et le cerise.

La demande est à peu près nulle sur les alpacas et les poils de chèvre. En article blanc, on note des transactions sur les piqués, avec quelques demandes sur les mousselines et les tulles. Les dentelles pour modistes sont plus recherchées, ainsi que la guipure et les valenciennes.

La stagnation continue en ce qui concerne les toiles, avec quelques ventes pour la consommation immédiate. Les avis d'Ecosse, d'Irlande et de Hollande sont de nature à maintenir la fermeté des prix.

Farines. — La demande pour les farines le lendemain de notre dernière publication était comparativement calme, et les ventes étaient principalement pour le marché local et pour remplir les besoins les plus urgents. Les opérations les plus importantes comprenaient un lot de 1000 barils d'extra livraison sur Mai à \$6.75, et un placement de superfine à livrer à \$6.25. La demande locale se bornait à la farine forte pour la boulangerie à \$6.65, et à l'ordinaire du Canada à \$6.30. La farine en sac trouvait preneurs de \$3.15 à \$3.20 selon qualité. Le 4, on remarquait plus de fermeté et on constatait une hausse de 5c. à 10c. par baril sur les superfines en conséquence de la rareté des lots en disponible. On ne signalait aucune opération importante. 600 sacs Mennerie de la ville à \$3.20. Le 4, la demande était beaucoup plus accentuée et on signalait une hausse de 5c. à 10c. sur les cours du jour précédent, et on rapportait la vente de 1500 barils du Canal Welland à \$6.40, de 2500 barils mounorie locale à prix non divulgué, supposé \$6.45. La demande pour le marché local était modérément active et on signalait des placements d'extra de \$6.95 à \$7.00, d'une partie de même qualité livrable dernière quinzaine de Mai à \$7.05, de fancy sous voile à \$6.70. Les superfines se faisaient toujours rares. La farine forte sous voile commandait \$6.70, la moyenne forte en disponible \$6.60, et l'ordinaire du Canada à \$6.45, tenue à la clôture à \$6.50. No. 2 \$6.12½, \$6.15 et \$6.20 selon qualité, fine \$5.65 et middlings \$5.00. La farine en sac accusait une hausse de 5c. par 100 lbs. et était fermement tenue de \$3.20 à \$3.25. Le 6, la demande était moins forte, et les transactions étaient moins considérables. On signalait la vente d'un lot de 1000 barils de superfine, livrable dans le cours du mois, à \$6.40, de 500 barils d'extra, à \$7.00, de 1000 barils de superfine ordinaire du Canada, à \$6.45 et \$6.47½. La demande pour le marché local était calme. Le 7, le marché était très actif par suite de la hausse du blé sur le marché de Chicago, et on signalait les ventes suivantes: 1000 barils superfine en disponible à \$6.50; plusieurs ventes d'extra à \$7.00, de fancy à \$6.72½, \$6.75, \$6.85 et \$6.90 selon qualité. La farine forte pour boulangerie était recherchée à \$6.50 et \$6.55; la farine en sac restait ferme. Le 8, le marché ouvrait avec beaudoup

d'activité en conséquence de la hausse sur le blé à Chicago, et de fortes transactions en farine étaient conclues à des cours en hausse. On signalait entre autres, un placement de 5000 barils superfine, meunerie locale, \$6 60; 1000 barils extra à \$7.05. Clôture ferme aux cours signalés dans notre tableau.

Blé.—Marché ferme le 3. Vente d'une cargaison de blé blanc d'Ontario à prix tenu secret. On signalait le 4 un placement de 12,000 minots de même qualité que le précédent à prix non divulgué. Marché ferme le 6. Blé de printemps rare et fermement tenu à \$1.50 par 60 lbs.; la spéculation en offrait \$1.47½. Vente de 2000 minots de Freadwell à \$1.50, et plusieurs mille minots de blé blanc à \$1.53. Le 7, le marché ouvrait avec forte tendance à la hausse, les détenteurs étaient très fermes à une avance de 2c. à 3c. sur les cours du jour précédent, et on signalait des placements de blé de printemps à \$1.51, et d'un lot de blanc du Haut-Canada, à prix non divulgué, clôturant avec forte tendance à la hausse. Le 8, on constatait une nouvelle hausse de 2c. à 4c. sur les cours du 7, avec ventes de 8000 minots de blé de printemps, à \$1.54.

Mais.—On cote en disponible 64c. à 65c. pour petits lots et 61c. pour 56 lbs. pour cargaisons sous voile, auquel prix une cargaison a trouvé preneur.

Pois.—Fermes à 90c. par minot de 60 lbs.

Avoine.—Les détenteurs sont très fermes dans leur demande de 34c. à 36c. par 32 lbs.

Org.—On cote de 50c. à 60c. par 48 lbs selon qualité.

Farine d'avoine.—Régulière de \$4.80 à \$5.00 par baril de 200 lbs.

Comestibles.—Lard en baril. La demande pour le mess du Canada a été très active pendant la huitaine et nous signalons une hausse de 25c. par baril. Le stock en disponible est léger et les offres sont considérablement au-dessous de la demande. On cote en forte quantité \$15½ à \$15.50 par baril. Le mess mince ne commande pas autant d'attention que le mess, néanmoins il est fermement tenu à \$14. Dans les autres qualités, il s'est conclu peu d'affaires en conséquence de la modicité des stocks.

Jambons.—Nous signalons une bonne demande pour les jambons de l'Ouest qui commandent de 12c. à 13c. par lb. Les jambons des salaisons locales s'écoulent régulièrement de 10½c. à 11c. Il s'offre peu d'autres viandes salées.

Saindoux.—Bonne demande régulière de 10c. à 10½c.

Beurre.—Les détenteurs offrent de fortes concessions pour le placement des lots importants. Les armateurs ont opéré que sur une petite échelle, et nous n'avons à signaler que le placement d'un lot de 300 barils et tinettes de bon ordinaire à 12c.

Poisson.—Nous n'avons aucune opération à signaler. Les cours de notre liste de prix courant sont nominaux.

GRAINES.—Graine de Lin.—Les apports de la culture sont nuls. Les quelques rares lots qui s'offrent, trouvent preneurs à \$1.55 par 60 lbs.

Graine de Mil.—Une demande active est survenue cette semaine, et nous signalons une hausse de 20c. à 30c. par 45 lbs. Ventes de 600 minots à \$2.50, 200 minots à \$2.60; divers moindres lots de \$2.70 à \$2.75, clôturant ferme en grands lots à \$2.70 et à \$2.75 par 45 lbs. pour quantités de 25 à 50 minots.

Graine de Trèfle.—Demande active. Ventes considérable à 9½c., 9¼c., 9¼c.

Bois de service.—Nous n'avons aucun arrivage à annoncer, à l'exception d'une cargaison de lattes.

Bois de corde.—L'arrivée de toute une flotte samedi dernier a eu l'effet de faire tomber les prix considérablement. On cote l'Erable de \$7.50 à \$8.00, le Merisier \$6.75 à 7.20, il ne s'offre pas encore de Hêtre, la Pruche \$3.50 à \$4.00. l'Épinette de \$5.00 à 5.50 par corde.

Charbon.—Recettes nulles. Demande nulle. Il est probable qu'il n'y aura de demande qu'à l'arrivée des vaisseaux.

Cuir.—La demande pour les cuirs est extrêmement calme, avec recettes considérables. Les détenteurs feraient des concessions s'il y avait la moindre disposition de la part des acheteurs à opérer. Néanmoins, en l'absence de transactions, nous répétons les cours que nous avons déjà signalés dans notre liste de prix courants.

Chaussures.—Nous constatons une demande passablement active pour les chaussures d'été. Un certain nombre de marchands de campagne qui ont visité notre place ont emplette assez libéralement. Le commerce attend l'arrivée des vapeurs qui font le commerce de transport dans les ports du Golfe pour commencer leurs expéditions. Nous n'avons aucun changement à signaler dans les prix.

Peaux vertes.—Nonobstant le calme qui règne dans le commerce des cuirs, les peaux vertes commandent toujours de hauts prix. On cote No. 1, 11c. par lb., No. 2, 10½c. L'inspection des peaux est très rigoureuse: le moindre défaut dans les peaux les font classer No. 2. On attend prochainement des peaux vertes de St. Jean, Terre-Neuve, qui sont offertes à 10½c. sans inspection.

Ferromerie.—La demande pour les ferromeries ne ralentit pas et les prix restent fermes en conséquence. Dans quelques sortes on signale une nouvelle hausse. De fortes transactions ont eu lieu en fonte sous voile, et on signale le placement de 1000 tonneaux de Glengarnock à prix non divulgué. On cote la fonte Summerlee, Garthsherrrie et Coltness, \$39 par tonneau, Eglinton, \$36 à \$36.50, Clyde, \$35.50, Calder, \$38.50 à \$39, pour No. 1 et \$36.50 à \$37.50 pour No. 3. De fortes quantités de tôle ont été vendues à \$7.50, et de fer blanc I C Coko à \$10½ pour disponible et \$11.50 sous voile, clôturant ferme à ce dernier prix.

Épicerie.—Le commerce d'épicerie a été extrêmement actif pendant la semaine en conséquence de la présence d'un grand nombre de marchands de la campagne qui avaient saisi l'occasion du premier voyage des bateaux à vapeur pour renouveler leurs stocks réduits au minimum. La demande s'étendait à tous les articles en général et le commerce de demi-gros a été occupé au possible à prendre les commandes qui étaient tellement fortes et nombreuses que c'est à peine si une petite moitié a pu être expédiée par les bateaux de mardi.

Drogues et Produits Chimiques.—La demande pour les drogues et les produits chimiques a été extrêmement active, et les détenteurs ont pu obtenir les prix qu'on leur avait refusés jusqu'à présent. La demande a été particulièrement accentuée pour le sel de soude, le carbonate de soude, le soufre, le camphre et la couperose. Le stock en disponible de tous ces articles est très réduit, et les détenteurs sont en conséquence très fermes dans leurs prix. On cote aujourd'hui le sel de soude 2¼c. par livre, le carbonate de soude \$5.40 à \$5.50 en fortes quantités. On signale des ventes assez impor-

tautes de couperose à 90c. pour 100 lbs., de soufre à \$2½ à \$3.00, et de camphre à 45c.

Épices.—Demande active. Les noix de muscade sont toujours rares et commandent de hauts prix; première qualité \$1.20 par lb., seconde qualité, \$1.05 à \$1.10; troisième qualité, 90c. à 95c. Le poivre noir est ferme de 16c. à 16½c., le clou de girofle 11c. à 11½c., le piment, 7c. à 8c.

Fruits.—Le commerce demi-gros a écoulé cette semaine d'assez fortes quantités de raisin de Valence de la récolte de 1870 et 1871, les premiers de 4c. à 4½c. les derniers de 6½c. à 7c. Les raisins sur couche ont été comparativement calmes. On cote ceux de la récolte de 1870 de \$1.25 à \$1.30 et ceux de la dernière récolte de \$1.80 à \$1.90. Les noix sont calmes et nous n'avons connaissance d'aucun placement important. Les figues de Turquie sont fermes de 11c. à 12½c. par livre. On cote les pruneaux en baril 6c. Les amandes ont été en légère demande aux cours de notre liste de prix courants.

Huiles.—Nous signalons une demande active pour l'huile de lin bouillie à 80c. par gallon, l'huile crue est fermement tenue de 75c. à 77½c. Les huiles de loup-marin ont été négligées, et nous n'avons aucun changement à signaler dans les cours de la semaine dernière. La demande pour l'huile de morue pour le marché local est régulière de 53c. à 55c. L'huile d'olive est calme de \$1.05 à \$1.15. Nous constatons une hausse de 1½c. par lb. sur l'huile de ricin.

Melasse.—Il s'est conclu quelques transactions dans les melasses. On rapporte le placement d'un lot de 50 tonnes à prix tenu secret. Dans le commerce de demi-gros, les cours n'ont pas fluctué.

Pointures.—Le marché est mal approvisionné des qualités désirables. Le blanc de plomb de James manque. Les pointures communes commandent de 80c. à \$1.25 par baril de 25 lbs. On cote l'ochre rouge 2¼c. à 2½c., jaune \$1.75 à \$2.00 pour 100 lbs.

Riz.—Les stocks sont très réduits et en bien peu de mains. On cote le Rangoon très ordinaire à \$4.40 et le bon grain \$4.50.

Sucre.—Le commerce n'achète qu'au fur et mesure de ses besoins journaliers en attendant les quantités sous voile qui sont à la voile d'arriver. Le sucre écossais est moins ferme en conséquence de la baisse sur les sucres des raffineries locales qui sont cotés comme suit: sucre raffiné en billes 12c., moulu 12c. A 11½c. jaune 10½c.

A New York, la situation s'est un peu améliorée. La tendance à la baisse a disparu. Cependant les transactions n'ont pas encore pris une grande importance. La diminution des arrivages de Cuba et la hausse de l'or sont la cause immédiate de la fermeté, qui est aussi favorisée par la nécessité où sont les raffineurs de faire des achats pour ne pas interrompre leur production.

Spiritueux.—Nous signalons une demande très active dans le commerce de demi-gros pour les spiritueux de toutes sortes, néanmoins les importateurs n'ont fait que peu d'affaires pendant la semaine. La demande des spiritueux domestiques a aussi été active et d'assez fortes transactions ont été conclues principalement dans les whisky de Wiser, Gooderson et Worts, et Dow & Cie. La demande pour le whisky de seigle est calme. Nous n'avons rien de bien nouveau à signaler dans les spiritueux importés et nous n'avons connaissance d'aucun place-

ment bien important. Nous ne changeons rien aux cotes de notre prix courant.

Thé.—L'abolition des droits sur le thé et le café aux Etats-Unis va probablement forcer notre gouvernement à abolir ces droits en Canada. Jusqu'à ce que la politique du gouvernement soit connue, ont peu s'attendre qu'à des opérations timides, sans importance et irrégulières, à l'exception des transactions qui se feront en entrepôt. Le commerce de demi-gros s'efforce à écouler les stocks sur lesquels les droits ont été acquittés, avant la mise en force d'un nouveau tarif, qui ne viendra probablement pas en opération avant le 1er juillet.

Le marché est mal approvisionné des qualités requises pour le commerce de détail, et les quelques échantillons convenables qui s'offrent s'écoulent lentement, en conséquence de la divergence d'opinion entre détenteur et acheteur. Les thés de qualités supérieures, tels que Young Hyson et Imperial sont les plus en demande. Pour cotes, voir tableau des prix courants.

ТАБАК.—Demande régulière pour le tabac en feuilles du Haut Canada de 8c à 8½c.

A New York, les tabacs du Kentucky sont demandés pour l'exportation et pour la consommation; les prix restent fermes. Les ventes de la semaine comprennent 400 boucauts nouvelle récolte pour l'exportation, et 300 dits; récolte de 1870 pour la place, aux prix de 8 à 9½ c. pour *lugs*; 9½ à 14 c. pour "common" à "good". Les *seed leaf* sont de nouveau actifs pour la nouvelle récolte, avec des demandes pour l'exportation. Les ventes de la semaine comprennent 1,000 caisses Connecticut et Massachusetts, nouvelle récolte aux cours de 13 à 15 c. pour *fillers* et 25 à 29 c. pour enveloppes; 300 caisses New-York de 10½ à 12 c.; 650 caisses Pennsylvanie de 12 à 16 c.; 1,500 caisses Ohio de 9½ à 11½ c.; 700 caisses Wisconsin de 9½ à 10 c.; 200 caisses mélangés (vieux) de 20 à 40 cents. En tabacs espagnols, il s'est vendu 400 balles Havane.

Exportation depuis le 1er janvier: 11,131 boucauts; 17,162 caisses et tierçons tabacs en feuilles; et 2,381,861 liv. tabacs manufacturés.

Le Négociant Canadien

MONTRÉAL, VENDREDI, 10 MAI 1872.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

(Correspondance particulière du Négociant Canadien)

Sir John A. MacDonald a introduit mercredi, un bill pour donner effet aux clauses du traité de Washington qui concernent le Canada. La première section pourvoit à la suspension des lois canadiennes sur les pêcheries, en autant qu'elles empêchent les citoyens américains de pêcher à moins de trois milles du rivage. La seconde déclare que durant l'existence du traité, le poisson et l'huile de poisson, excepté celui des lacs intérieurs des Etats-Unis et des rivières qui s'y déchargent, et le poisson conservé dans l'huile, étant le produit des pêcheries américaines, seront admis en franchise en Canada.

La troisième section pourvoit au maintien du système actuel de transit durant douze années et plus longtemps s'il n'est pas aboli. La quatrième section déclare que le droit de transbordement dont il est question à l'art. 30 du traité sera garanti aux Américains aussi longtemps que le traité restera en force.

Enfin, la cinquième et dernière section pourvoit à l'entrée en opération de ce bill, dès que le Gouverneur-Général aura lancé une proclamation à cet effet, basée sur un ordre en Conseil.

Sir John a prononcé à cette occasion un magnifique discours qui dura près de cinq heures, fut écouté avec une attention religieuse par les deux côtés de la Chambre et couronné de longs et chaleureux applaudissements.

Le premier ministre a examiné le traité sous toutes ses faces, montrant les avantages que le Canada retirerait d'une paix durable entre les deux grandes nations anglaise et américaine; que les sacrifices consentis par nous ne sont pas sans compensation, puisqu'en outre des avantages que le traité nous accorde, tels que le droit de transit et de navigation du lac Michigan et de plusieurs rivières, nous obtenons encore le droit de pêcher dans les eaux américaines et d'exporter notre poisson en franchise aux Etats-Unis.

Enfin, l'Angleterre nous accorde la garantie d'un emprunt de \$12,000,000 pour la construction du chemin de fer du Pacifique et l'élargissement des canaux, et nous permettra probablement d'appliquer à nos travaux publics l'emprunt de \$5,000,000 garanti pour des fortifications.

D'ailleurs, c'est au Canada surtout que la paix sera précieuse, puisqu'en cas de guerre, il eut servi de champ de bataille aux combattants. Qu'il réfléchisse donc et qu'il songe à la responsabilité qu'il assumerait en faisant échouer le traité et en réduisant au néant les efforts des deux gouvernements pour en venir à une entente sur tous les points.

L'Hon. M. MacKenzie, dans un discours d'une logique serrée et pressante, critiqua l'exposé des motifs du premier ministre, s'efforçant de démontrer que sa position est tantôt très-faible, tantôt ridicule et tantôt contradictoire. Il n'entra pas cependant dans le mérite même de la question. Il se contenta de faire des remarques générales, et d'annoncer qu'à la seconde lecture l'opposition dégagerait sa responsabilité et proposerait un amendement.

Il a été convenu que le débat serait repris mercredi et qu'il continuerait vendredi jusqu'à ce qu'il soit épuisé. C'est l'Hon. M. Ed. Blake, premier ministre d'Ontario, qui reprendra la discussion et qui dirigera l'attaque contre le traité, soutenu par Sir A. T. Galt, les Hons. MM. Dorion, Holton, Huntingdon, Anglin, et par MM. Jones, d'Halifax, et Cartwright, du Haut Canada. Les débats occuperont encore deux séances pour le moins et probablement davantage.

Bien que cette question ait un élément politique, elle intéresse grandement le commerce canadien.

Voici les clauses du traité qui affectent particulièrement le Canada :

Art. 18.—Il est entendu entre les hautes parties contractantes, qu'en outre de la liberté garantie aux pêcheurs américains par la convention signée à Londres, le 20 octobre 1818, entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis, de prendre, préparer et sécher du poisson sur certaines côtes des colonies britanniques de l'Amérique du Nord y délimitées, les habitants des Etats Unis auront, en commun avec les sujets de Sa Majesté Britannique, la liberté, pour le terme d'années mentionné à l'art. 33 du dit traité, de prendre du poisson de toutes sortes, excepté du poisson à écailles, sur les côtes et rivages maritimes, dans les baies, rivières, etc. des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau Brunswick et de la colonie de l'Île du Prince Edouard et des diverses îles adjac-

tes, sans être restreints à une distance quelconque du rivage, avec permission de débarquer sur les dites côtes, rivages et îles, ainsi que sur les îles Madeleino, pour sécher leurs poissons, préparer leur poisson, pourvu qu'en ce faisant, ils n'enfreignent pas les droits de la propriété privée ou ne troublent pas les pêcheurs britanniques dans l'usage paisible d'aucune partie des dits rivages dans un but identique. Il est entendu que cet article ne s'applique qu'au poisson de mer, et que les pêcheries de saumon et d'aloise et toutes les autres pêcheries dans les rivières ou à l'embouchure des rivières, sont par les présentes expressément réservées aux pêcheurs britanniques.

L'art. 19 accorde précisément les mêmes droits avec les mêmes réserves, formulés dans les mêmes termes, aux pêcheurs canadiens dans les eaux américaines, sur les côtes orientales des Etats-Unis, au nord de la 39me parallèle.

Art. 21.—Il est entendu que pour le terme d'années mentionné à l'art. XXXIII de ce traité, l'huile de poisson et le poisson de toutes sortes (excepté celui des lacs intérieurs et des rivières qui s'y déchargent et le poisson préservé dans l'huile,) étant le produit des pêcheries soit des Etats-Unis, soit de la Puissance du Canada, soit de l'Île du Prince Edouard, seront admis en franchise dans chaque pays respectivement.

L'art. 22 pourvoit à la nomination d'une commission chargée de déterminer si quelque compensation ne devrait pas être accordée au Canada pour la cession de pêcheries plus précieuses que celles qu'il obtient en retour.

Les Arts. 23, 24 et 25 règlent la manière de procéder de cette commission.

Art. 33.—Les Arts. 18 jusqu'à 25 inclusivement de ce traité auront force aussitôt que les lois nécessaires pour les mettre en opération auront été passées par le Parlement impérial de la Grande Bretagne, par le Parlement du Canada et par la Législature de l'Île du Prince Edouard d'un côté, et par le Congrès des Etats-Unis de l'autre. Cet assentiment ayant été donné, les dits articles resteront en force pour une période de dix ans depuis la date à laquelle ils pourront entrer en opération, et de plus pour une période de deux ans, après que l'une ou l'autre des parties contractantes aura signifié à l'autre son désir d'y mettre fin; chacune des dites parties étant libre de donner cet avis à l'autre à la fin des dix années et à toute époque ultérieure ensuite.

Tel est le traité de Washington, en tant qu'il concerne les pêcheries.

L'art. 26 est dans les termes suivants :

La navigation du fleuve St. Laurent, en montant et descendant, depuis le 45me parallèle de latitude nord, où il cesse de former la limite des deux pays, depuis, jusqu'à et dans la mer, demeurera à jamais ouverte, dans un but de commerce, aux citoyens des Etats-Unis, sujets à telles lois et règlements de la Grande Bretagne ou du Canada, qui ne seront pas en désaccord avec cette libre navigation.

La navigation des rivières Yucon, Porcupine et Stikine, en montant et descendant, depuis, jusqu'à et dans la mer, seront à jamais ouvertes dans un but de commerce aux sujets de Sa Majesté Britannique et aux citoyens des Etats Unis, sujets à tous lois et règlements des deux pays, dans leur territoire respectif, qui ne seront pas contraires à ce droit de libre navigation.

Art. 27. Le gouvernement de Sa Majesté Britannique promet d'engager le gouvernement du Canada d'assurer aux citoyens des Etats-Unis l'usage du canal Welland, des canaux du St. Laurent et autres, sur un pied d'égalité avec les habitants du Canada, et le gouvernement des Etats-Unis s'engage à faire jouir les sujets de Sa Majesté Britannique de l'usage du canal Ste. Claire sur un pied d'égalité avec les citoyens des Etats-Unis, et d'engager les gouvernements d'Etats à garantir aux sujets de Sa Majesté Britannique l'usage des divers canaux d'Etats se reliant à la navigation des lacs et des rivières traversées par ou contigues à la ligne de division entre les possessions des parties contractantes, sur un pied d'égalité avec les citoyens des Etats-Unis.

Art. 28.—La navigation du lac Michigan sera aussi, pour le nombre d'années mentionnées au l'ART. 33 (dix ans), libre et ouvert aux sujets de Sa Majesté, dans un but de commerce, sujets aux lois et règlements des Etats-Unis ou des Etats limitrophes qui ne seront pas en désaccord avec ce privilège de libre navigation.

L'art. 29 règle que des marchandises pourront être entrées en franchise à certains ports des Etats-Unis, désignés par le président, en destination du Canada et passer en transit, et qu'un privilège identique sera octroyé en Canada aux marchandises destinées aux Etats-Unis.

L'art. 30 règle le droit de navigation par les vaisseaux canadiens dans les eaux américaines et vice versa.

Par l'art. 31, l'Angleterre s'engage à faire abolir par le Nouveau-Brunswick le droit d'exportation sur le bois coupé dans l'Etat du Maine, expédié par la rivière St. Jean et destiné à l'exportation aux Etats-Unis. Si la législature de cette province refuse, le droit de transit pourra être refusé aux Américains. Tels sont les articles du traité de Washington que le Parlement du Canada doit mettre en vigueur. Nos lecteurs, après cet exposé, se rendront facilement compte de l'importance de la question, des sacrifices que nous faisons et des avantages que nous obtenons en retour.

Je ne doute pas de la ratification du traité par une forte majorité.

On s'occupe beaucoup en Chambre de la construction du chemin de fer du Pacifique. Je vous ai fait connaître dans ma précédente lettre les explications données par Sir G. E. Cartier sur cette grande entreprise. Voici le texte même des résolutions sur lesquelles son bill est fondé, et qui n'en diffère que par la longueur :

Qu'il importe de décréter,—

1. Qu'un chemin de fer, devant être appelé le *Chemin de fer Canadien du Pacifique* sera construit conformément à la convention conclue entre la Puissance et la province de la Colombie Britannique et inséré dans l'ordre de la Reine en Conseil admettant cette province dans l'Union, sous l'autorité de la 146e section de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

2. Que ce chemin de fer s'étendra depuis quelque point situé sur le lac Nipissingue, ou près de ce lac, jusqu'à quelque point situé sur le littoral de l'Océan Pacifique,—le parcours et le tracé de ce chemin devant être soumis à l'approbation du gouverneur en conseil.

3. Que toute la ligne de ce chemin de fer sera construite et exploitée par une compagnie approuvée et acceptée par le gouverneur en conseil, et sera commencée dans les deux ans et achevée dans les dix ans de la date de l'admission de la Colombie Britannique dans l'Union.

4. Que la concession de terres qui sera faite à cette compagnie pour assurer la construction et l'exploitation du chemin de fer, ne devra pas excéder cinquante millions d'acres, par blocs de vingt milles en profondeur de chaque côté de la ligne du chemin de fer, dans Manitoba, les territoires du Nord-Ouest et la Colombie Britannique, alternant avec des blocs de même profondeur réservés pour le gouvernement de la Puissance, et qui seront vendus par lui, et les produits de telle vente seront appliqués au remboursement à la Puissance des sommes qu'elle aura dépensées pour la construction du dit chemin de fer; ces terres seront concédées de temps à autre, au fur et à mesure que quelque partie du chemin de fer aura été achevée, en quantités proportionnées à la longueur, à la difficulté de construction et au coût de telle partie; et dans la province d'Ontario, cette concession de terre sera assujétie aux arrangements qui pourront être arrêtés à cet égard entre le gouvernement fédéral et celui de cette province; pourvu que si la quantité totale de terres comprises dans les blocs alternatifs qui seront ainsi concédés à la compagnie, se trou-

vait être de moins de cinquante millions d'acres alors le gouvernement pourra, à sa discrétion, concéder à la compagnie telle quantité de terres supplémentaires situées ailleurs pour former, avec les blocs alternatifs ci-dessus mentionnés, une quantité n'excédant pas cinquante millions d'acres; et dans le cas où cette concession supplémentaire serait faite, une quantité de terres situées ailleurs et égale à cette concession supplémentaire sera réservée par le gouvernement, qui en disposera pour les mêmes fins que les blocs alternatifs qui doivent être réservés, comme il est dit ci-haut, par le gouvernement sur la ligne du chemin de fer.

5. Que la subvention ou l'aide pécuniaire qui sera accordée à la compagnie sera de telle somme n'excédant pas piastres par mille, ou trente millions de piastres en totalité, selon qu'il pourra être convenu entre le gouvernement et la compagnie,—la compagnie prenant à sa charge les dépenses faites en 1871-72 pour l'exploration de cette ligne, comme partie de cette subvention; et que le gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par emprunt la somme nécessaire pour couvrir cette subvention.

6. Que la largeur du chemin de fer sera de quatre pieds huit pouces et demi, et les rampes, les matériaux et le mode de construction seront tels qu'il pourra être convenu et arrêté entre le gouvernement et la compagnie.

7. Que le gouvernement pourra conclure tel arrangement énoncé ci-haut avec toute compagnie approuvée par le gouverneur en conseil, et qui aura été incorporée avec pouvoir de construire un chemin de fer sur un tracé approuvé par lui, entre le lac Nipissingue et l'Océan Pacifique,—ou que, s'il existe deux telles compagnies ou plus, autorisées séparément ou collectivement à construire ce chemin de fer, elles pourront se fusionner en une seule compagnie, et l'arrangement pourra alors être fait avec la compagnie fusionnée,—ou que, s'il n'existe pas de compagnie avec laquelle le gouvernement jugera à propos de conclure cet arrangement, et qu'il y ait des personnes capables et désireuses de former un telle compagnie, le gouvernement pourra leur accorder une chartre d'incorporation et conclure l'arrangement avec la compagnie ainsi incorporée.

8. Que le gouvernement pourra de plus s'entendre avec la compagnie avec laquelle l'arrangement aura été ainsi conclu, pour la construction et l'exploitation d'un embranchement de chemin de fer partant de quelque point sur la ligne principale dans Manitoba, et aboutissant à quelque point sur la ligne frontière entre cette province et les Etats-Unis, devant se relier au réseau des chemins de fer de ces Etats,—et pour la construction d'un autre embranchement de chemin de fer partant de quelque point sur la ligne principale et aboutissant à quelque point sur le lac Supérieur, dans le territoire britannique,—et que ces embranchements seront réputés former partie du dit chemin de fer Canadien du Pacifique,—et une concession de terres pour aider à la construction de ces embranchements pourra être faite par le gouvernement, de telle étendue qui sera réglée et convenu entre le gouvernement et la compagnie.

Sir Francis Hincks a fait l'exposé de la situation financière du pays dans son discours d'introduction du budget. Elle est extrêmement prospère. Le surplus de revenus de l'année dernière et de l'année courante sera d'environ sept millions, tandis que celui de l'année prochaine est évalué à un million.

Je vous ai fait connaître déjà le budget des dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires de l'année 1872-73. Il ne me reste plus qu'à vous faire connaître les revenus tels qu'évalués par l'Hon. ministre. Ils formeront un total de \$20,630,000, ainsi réparties :

Douanes	\$12,500,000
Excise.....	4,625,000
Timbres	200,000
Postes.....	700,000
Chemins de fer, télégraphes, etc....	1,030,000
Canaux, etc.....	580,000
Divers.....	1,000,000
Total.....	\$20,630,000

Vous savez déjà que les *estimés* portent les dépenses imputables au fonds consolidé à un peu plus de \$19,000,000, ce qui laisserait un surplus de \$1,000,000, s'il n'y avait pas de budget supplémentaire.

Quoiqu'il en soit de l'avenir, les finances sont actuellement dans un état de prospérité tel, que le gouvernement se croit justifié de commencer les grands travaux d'amélioration prévus en 1864, lors de la conférence de Québec, et il a la confiance de pouvoir les pousser à bonne fin sans augmenter aucune des taxes actuelles.

Il sera matériellement aidé en cela par la garantie que le gouvernement impérial veut bien donner à une partie importante de nos débentures. Nous allons contracter un emprunt de quarante millions, dont près de la moitié sera garantie par la mère-patrie, ce qui nous permettra de les placer à un intérêt moyen de 4 1/2 p. 100. Seuls, nous n'aurions pu emprunter une somme aussi considérable à moins de 6 p. 100. C'est donc une épargne de 1 1/2 p. 100, équivalant à 600,000 par année. Telle est la compensation que nous obtenons pour nos réclamations feniennes.

L'opposition a mis le gouvernement en garde et prédit que la période d'aujourd'hui sera sûrement suivie d'une réaction qui pourrait être désastreuse. Les grandes importations actuelles sont causées par les emprunts effectués pour le chemin de fer intercolonial et la grande demande que ces travaux ont produite pour certains articles. Cet état de choses ne se prolongera pas au delà d'une certaine période, et quand la réaction se fera, le pays se trouvera dans une position très critique, ayant à faire face à des dépenses beaucoup plus grandes avec des ressources moins considérables; car l'intérêt de la dette seul va être augmenté de \$3,000,000. C'est alors qu'il faudra imposer de nouvelles charges pour subvenir aux exigences du service public.

Vous avez dans ce peu de mots la médaille et son revers.

Sir Francis Hincks doit introduire un bill basé sur la résolution suivante, qui se reconmande d'elle-même à la classe commerciale.

Résolu.—Qu'il est expédient d'abroger les actes maintenant en force dans les diverses provinces de la Puissance, relatifs à l'inspection des articles suivants, savoir:—Farines, blé et autres grains,—bœuf et lard,—poisson et huile de poisson,—potasse et perlasse,—beurre, fromage et saindoux,—cuir et peaux crues,—et de faire une seule loi relative à l'inspection de ces articles (ainsi que d'autres pour l'inspection desquels il n'existe pas actuellement de disposition) applicable à toute la Puissance, réformant les dispositions des lois existantes qui ont été trouvées avantageuses, et donnant le pouvoir au gouvernement en conseil d'établir de temps à autre des honoraires payables pour la dite inspection et les services des inspecteurs à cet égard.

La célèbre cause de Boyd, Eagan & Co., qui s'est déroulée il y a quelques mois devant les tribunaux de Montréal, dans laquelle la poursuite intentée par le représentant de la maison Hennessey, pour contrefaçon de marque de commerce de leur eau-de-vie à échoué, a démontré que la loi actuelle sous ce rapport était imparfaite, en tant qu'elle ne protégeait pas les produits étrangers introduits en ce pays. Aussi le ministre de la Justice vient-il d'introduire un bill qui amende l'ancienne législation on l'étendant à l'étranger et aux colonies, et qui punit de l'amende et de la prison quiconque fabrique ou fait fabriquer, applique ou fait appliquer une marque de commerce, celui qui vend ou fait

vendre, expose ou fait exposer en vente un article couvert par une fausse marque, ainsi que quiconque ajoute à, altère ou imite une marque de commerce soit canadienne, soit étrangère.

Il faut espérer que cet acte sévère, mais juste, mettra fin à l'industrie des contrefacteurs et donnera au public une protection efficace contre la vente de produits frelatés, dont il se fait aujourd'hui un si grand débit.

M. Cartwright a introduit un bill destiné à protéger les rivières et cours d'eau navigables. La première disposition et la dernière contiennent toute l'essence du bill. Les voici :

1. A compter du premier jour de juillet prochain, nul propriétaire ou nul fermier de moulin à scies, ni aucun ouvrier y employé, ni aucune autre personne que ce soit, ne jettera, ni ne fera jeter, ni ne permettra que l'on jette des sciures, rognures ou déchets de toute nature dans aucun cours d'eau ou aucune rivière navigable, au-dessus ou au-dessous du point où ce cours d'eau ou cette rivière cesse d'être navigable.

4. Mais s'il est clairement démontré, à la satisfaction du ministre des pêcheries, que cette mesure n'entrave pas ou n'est pas destinée en toute probabilité à entraver la navigation de tout cours d'eau ou de toute rivière, il pourra, par annonce insérée dans la *Gazette du Canada*, exempter de l'opération du présent acte, en tout ou en partie, tout cours d'eau ou toute rivière au-dessus du point où cesse la navigation.

Une mesure semblable a été arrêtée à sa seconde lecture l'année dernière. Il est probable qu'il en sera de même cette année. L'influence des propriétaires de moulins est grande dans la Chambre, et leurs intérêts sont aussi fort considérables.

Le ministre des finances a soumis le budget supplémentaire pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1872. Il forme une somme totale de 668,999.37, comprenant toutes espèces d'objets.

Le bill de M. Colby, abrogeant l'acte de faillite 1869, a failli échouer au moment d'aller en comité général. La députation des provinces maritimes et de la Colombie a voté comme un seul homme contre cette mesure. M. Anglin ayant proposé le renvoi à trois mois, la Chambre se divisa, 69 votant pour cette motion, et 77 contre, donnant au bill une majorité de 8 voix seulement.

Les épreuves ne sont pas finies. Il rencontrera au Sénat une opposition déterminée.

EMIGRATION.

Monsieur Langevin, évêque de Rimouski, vient d'adresser aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale pour arrêter le flot d'émigration qui y a lieu depuis quelque temps. Monsieur commence sa lettre pastorale par les mots suivants :

Une maladie bien dangereuse, qui régnait depuis quelques années dans d'autres parties du pays, vient de pénétrer dans certaines paroisses du diocèse : Nous voulons parler de cette rage d'émigration qui s'est emparée d'un trop grand nombre de nos jeunes gens de la campagne, et même dernièrement de quelques pères et mères de famille, et de quelques jeunes filles. Nous considérons cette manie comme tout-à-fait insensée, et désastreusement tant pour la patrie que pour ceux qui s'y laissent entraîner.

Nous croyons que Monsieur a parfaitement raison quand il qualifie l'émigration actuelle de manie. L'émigration a pu avoir sa raison d'être les années passées, mais aujourd'hui le Canada

ne fournit-il pas plus d'avantages que les Etats-Unis ? Les personnes qui suivent les événements s'accordent presque unanimement à dire que le Canada entre dans une ère de prospérité sans exemple dans les annales du pays, et certainement égale à celle des plus beaux jours des Etats-Unis. Cependant le flot d'émigration continue. On semble s'acharner à croire que les Etats-Unis sont un paradis terrestre, et néanmoins les personnes qui lisent habituellement les journaux américains voient le côté de la médaille que les exposent autrement. On s'abuse étrangement, si on croit qu'aux Etats-Unis, on n'a qu'à désirer la richesse pour la posséder. Si les émigrants de ce pays ne voulaient faire que la moitié de ce qu'ils font dans les Etats-Unis, on y trouverait plus de prospérité qu'on y trouve actuellement. Aux Etats-Unis, les émigrés canadiens, parce qu'ils sont loin du pays, se prêtent à une foule de choses que l'amour propre les empêche de faire chez eux. Qu'entendons-nous des employés aujourd'hui s'ils s'exposent à être repris, même avec douceur et délicatesse. Ils n'ont qu'un mot à la bouche, quelque soient leurs torts : "Payez-moi, je m'en vas." Ils abusent souvent du besoin que les maîtres ont d'eux, et c'est au moment où leurs services sont le plus en requis qu'ils abandonnent leurs situations.

Quant à la question de rénumération, qu'on en fasse la comparaison et on verra de quel côté se trouve l'avantage.

A l'appui de ce que nous venons de dire, nous croyons devoir publier l'extrait suivant d'une correspondance qui a paru ces jours derniers dans le *Journal de Québec*, et nous pourrions en publier des centaines :

Je vous écris pour vous faire connaître la situation des Canadiens qui émigrent aux Etats-Unis. Je ne vois pas pour quelle raison ces compatriotes quittent le Canada pour venir gagner si peu dans ce pays, où il y a eu cet hiver plus de misère qu'en aucun autre pays. Dans les grandes villes surtout, comme New York et Boston, la saison a été bien rude. Dans la première de ces villes, il y avait au moins 300,000 personnes sans ouvrage. A Boston, il y a eu 1,400 familles qui ont vécu de la soupe que leur a fournie la ville.

"J'ai logé plusieurs Canadiens qui n'avaient ni argent ni ouvrage, et qui ont offert de vendre jusqu'à leur dernier effet pour pouvoir se rendre plus loin. Un grand nombre de Canadiens ont le même sort. S'ils réfléchissaient un peu, jamais ils ne quitteraient leur pays pour aller s'expatrier sur cette terre étrangère.

Le gouvernement du Canada et les journaux devraient crier contre l'émigration, et travailler à faire cesser ce malheur.

D'un autre côté, que voyons-nous au Canada ? Qu'on parcoure les villes, on verra presque dans chaque troisième vitrine un placard demandant un garçon, des couturières, des tailleurs, etc. Qu'on consulte les entrepreneurs, et ils vous diront la difficulté d'obtenir des ouvriers. Les domestiques sont les *rara avis* du jour, et ils ont bien soin de vous faire remarquer que c'est par condescendance qu'ils acceptent vos offres d'emploi, et dans huit cas sur dix, ils savent le prouver autrement que par des mots. La campagne souffre faute de bras, néanmoins l'émigration continue. Combien en est-il qui partent aujourd'hui qui seront aisés de revenir au pays ? Encore s'ils revenaient pleins de santé et de vigueur comme à leur départ, et pour donner au pays le bénéfice de leur expérience. Mais non, souvent une fausse honte, la pénurie, les retiennent loin de la patrie et ils s'éloignent de plus en plus, toujours dans l'espérance d'améliorer leur sort, souvent pour rencontrer de nouveaux découragements, et enfin pour être

convaincu que la patrie fournit autant et souvent plus d'avantages que les pays étrangers. Quelque beaux qu'ils soient représentés.

ARBITRES D'AVARIES MARITIMES.

La Chambre de Commerce de Montréal s'est plusieurs fois occupée de la nécessité de la nomination d'un arbitre d'avaries maritimes, dont le devoir serait de spécifier le montant de dépréciation ou valeur des marchandises avariées pendant le transport du lieu d'embarquement à la place de livraison, et à la dernière assemblée de la Chambre de Commerce de la Puissance à Ottawa, le sujet a été amené sur le tapis et la résolution suivante a été adoptée par cette Chambre.

Résolu.—Qu'il est désirable que les Chambres de Commerce de St. Jean, N. B., Halifax, N. E., Québec et Montréal, Q., Toronto et Hamilton, Ont., soient autorisées par acte de parlement à appointer des arbitres d'avaries pour ces ports.

La nomination de ces arbitres serait très désirable en ce qu'elle donnerait à une personne compétente le pouvoir de fixer la dépréciation qu'a subie la marchandise par avarie maritime et faire retomber sur les épaules de qui de droit la responsabilité des avaries. Jusqu'à présent le maître du vaisseau a seul le droit d'appointer les arbitres, et soit par favoritisme ou ignorance, justice n'est pas toujours rendue à qui de droit, et si la marchandise a subi des avaries au-dessous de la moyenne fixée par la coutume du commerce et insuffisante à être réclamées des compagnies d'assurances, les pertes retombent sur les propriétaires de la marchandise. C'est afin de nommer une personne experte et désintéressée que la Chambre de Commerce a adressé la pétition suivante :

La pétition du Conseil de la Corporation de la Chambre de Commerce de Montréal, expose respectueusement :

Que la question de la nécessité d'appointer des arbitres d'avaries a été soumise à la Chambre de Commerce de la Puissance à l'assemblée annuelle du mois de Janvier où la résolution suivante a été adoptée :

Résolu.—Qu'il est désirable que les Chambres de Commerce de St. Jean, N. B., Halifax, N. E., Québec et Montréal, Q., Toronto et Hamilton, Ont., soient autorisées par acte de parlement à appointer des arbitres d'avaries pour ces ports.

Que vos pétitionnaires sont informés que la Chambre de Commerce de la Puissance a déjà adressé une pétition au Parlement, le priant de passer une loi pour la nomination d'arbitres d'avaries maritimes, telle loi devant fixer les attributs de tel bureau de manière à protéger les intérêts de la classe mercantile ;—

Qu'aucune personne ne soit appointée à exercer l'office d'arbitre sous aucune loi qui a pu être passée, si elle n'est pas parfaitement au fait de la pratique dans différentes places et différents pays ;—

Que le système d'arbitrage soit le même pour le règlement des avaries océaniques et fluviales ;—

Que, pour la gouverne des arbitres telles règles et règlements (qui ne seront pas à l'encontre d'aucun acte de parlement) soient passés de temps à autre par les Chambres de Commerce qui seront investies du pouvoir d'appointer des arbitres d'avaries ; que les arbitrages devrout être faits par l'arbitre du port où le vaisseau et la cargaison seront consignés ; qu'il sera du devoir de l'arbitre régulièrement ap-

pointé de régler les avaries—pourtant que toute ou une grande partie des individus intéressés s'unissent pour demander la nomination d'une autre personne ;—

C'est pourquoi vos pétitionnaires prient votre honorable Chambre de prendre en considération la question de passer une loi pour la nomination d'arbitres d'avaries maritimes et de passer le bill introduit en parlement par l'Hon. J. J. C. Abbott, ou telle autre mesure que votre sagesse vous paraîtrait rencontrer les besoins de la classe mercantile sous ce rapport.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

MARQUES DE COMMERCE.

Le parlement a eu à législater dans plusieurs occasions pour la protection des marques de commerce, mais jusqu'ici la loi a pu être éludée sans beaucoup de difficulté. Afin d'accorder une protection efficace, le gouvernement a présenté pendant cette session un bill intitulé: "Acte pour amender la loi relative aux marques frauduleusement apposées sur des marchandises."

Le commerce sent qu'en effet il existe beaucoup de contrefaçons dans la préparation des articles de commerce. Une de ces contrefaçons a suscité un procès important l'année dernière devant nos tribunaux; mais comme il arrive souvent, les coupables ont échappé par uno de ces minuties que l'esprit humain ne peut pas toujours prévoir.

Nous donnons quelques extraits de la loi pour l'information de ceux qui cela concerno.

Quiconque, avec intention de frauder, ou de permettre à un autre de frauder quelqu'un, applique ou fait, ou contribue à faire appliquer une marque de commerce, ou une marque de commerce fabriquée ou contrefaite, sur quelque futaille, bouteille, bouchon, vase, caisse, couvercle, enveloppe, bande, bobine, carte, étiquette, ou autre chose dans, sur, ou avec lequel quelque effet ou article est destiné à être vendu ou est vendu, ou offert ou exposé en vente, ou destiné à quelque fin de commerce ou de manufacture,—ou met ou place quelque effet ou article, ou fait mettre ou placer quelque effet ou article dans, sur, sous, ou avec quelque futaille, bouteille, bouchon, vase, caisse, couvercle, enveloppe, bande, bobine, carte, étiquette ou autre chose à laquelle une marque de commerce a été faussement appliquée, ou à laquelle une marque de commerce appliquée ou contrefaite a été appliquée,—ou applique, ou fixe, ou fait, ou contribue à faire appliquer ou fixe sur quelque effet ou article, quelque caisse, couvercle, bobine, carte, étiquette, ou autre chose à laquelle une marque de commerce a été faussement appliquée, ou à laquelle quelque marque de commerce fabriquée ou contrefaite a été appliquée,—ou met, place ou fixe quelque effet ou article, ou fait, ou contribue à faire mettre, placer ou fixer quelque effet ou article dans, sur, sous, avec, ou à quelque futaille, bouteille, bouchon, vase, caisse, couvercle, enveloppe, bande, bobine, carte, étiquette, ou autre chose portant la marque de commerce de quelque autre personne,—est coupable de délit;—et sera confisqué au profit de Sa Majesté tout tel effet et article, ainsi que toute futaille, bouteille, bouchon, vase, caisse, couvercle, enveloppe, bande, bobine, carte, étiquette, ou autre chose, comme il est dit ci-haut, en la possession ou sous le contrôle de la personne qui aura commis le délit;—et toute autre semblable futaille, bouteille, bouchon, vase, caisse, couvercle, enveloppe, bande, bobine, carte, étiquette, ou autre chose, devant servir de la même manière, comme il est dit ci-haut, et tout instrument en la possession ou sous le contrôle de cette personne, et au moyen duquel la marque de commerce, ou la marque de commerce fabriquée ou contrefaite, comme il est dit ci-haut, aura été appliquée, ainsi que tout instrument ou marque en la possession ou sous le contrôle de cette personne servant à appliquer cette marque de commerce, ou une marque de

commerce fabriqué ou contrefaite comme il est dit ci-haut, seront confiés au profit de Sa Majesté; et la cour devant laquelle ce délit sera jugé pourra ordonner de détruire les articles ainsi confisqués, ou d'en disposer autrement, suivant qu'elle le jugera convenable.

Quiconque aidera, assistera, conseillera ou contribuera à la perpétration de quelque offense déclarée délit par le présent acte, sera également coupable de délit.

Toute personne trouvée ou reconnue coupable d'une offense déclarée délit par le présent acte, sera passible, à la discrétion et selon la décision de la cour, de subir la peine d'un emprisonnement de pas plus de deux ans, avec ou sans travaux forcés, ou d'une amende, ou de l'emprisonnement, avec ou sans travaux forcés, et de l'amende, et aussi de l'emprisonnement jusqu'à ce que l'amende (s'il en est) ait été payée.

Dans chaque cas où une personne fera ou fera faire quelqu'un des actes illicites suivants, c'est-à-dire: fabriquera ou contrefera une marque de commerce, ou, dans un but de vente ou pour des fins de manufacture ou de commerce, appliquera une marque de commerce fabriquée ou contrefaite, à quelque effet ou article ou à quelque futaille, bouteille, bouchon, vase, caisse, couvercle, enveloppe, bande, bobine, carte, étiquette ou chose dans ou avec laquelle quelque effet ou article est destiné à être vendu, ou est vendu, ou offert ou exposé en vente, ou pour toute fin de commerce ou de manufacture,—ou renferme ou met quelque effet ou article dans, sur, sous ou avec quelque futaille, bouteille, bouchon, vase, caisse, couvercle, enveloppe, bande, bobine, carte, étiquette ou autre chose à laquelle une marque de commerce a été illicitement appliquée ou à laquelle une marque de commerce fabriquée ou contrefaite appliquée;—ou applique ou fixe sur quelque effet ou article, quelque caisse, couvercle, bobine, enveloppe, bande, carte, étiquette ou chose à laquelle une marque de commerce a été faussement appliquée, ou à laquelle une marque de commerce fabriquée ou contrefaite a été appliquée,—ou enferme, place ou fixe quelque effet ou article dans, sur, sous, avec ou à quelque futaille, bouteille, bouchon, vase, caisse, couvercle, bobine, enveloppe, bande, carte, ou autre chose portant une marque de commerce appartenant à une autre personne;—toute personne lésée par aucun de ces actes illicites aura droit à une action au poursuite en dommages contre celui qui se sera rendu coupable d'avoir fait, fait faire ou contribué à faire faire tel acte, et pour empêcher la répétition ou continuation de l'acte, illicite et la commission de tout acte semblable.

MARCHÉ DE BOIS D'ALBANY.

(Pour la semaine finissant le 30 Avril 1872.)

On doit s'attendre à beaucoup de fluctuations dans les prix tant que l'incertitude de la possibilité de conduire les billots sur les cours d'eau du Michigan et du Canada existera.

Le moindre désappointement causera beaucoup de perturbation dans le marché et une hausse marquée dans les cours. Les rapports d'une diminution dans la production des billots sont généralement reçus avec beaucoup de défiance et les intéressés s'en occupent fort peu en tant qu'il est généralement entendu que ces rapports sont semés pour maintenir les hauts prix: mais d'après des lettres privées et des informations provenant de sources certaines, on a tout lieu de craindre qu'une forte quantité de billots ne pourront pas être conduits au marché cette année. On fait des efforts inouïs et des frais immenses pour rendre les billots sur les cours d'eau et atteindre les scieries, et ce avec beaucoup d'incertitude d'un résultat satisfaisant. On rapporte qu'une grande maison du Michigan emploie 400 hommes à \$4 par jour et fait des efforts prodigieux pour descendre les billots. En Canada, la même chose a lieu. Le commencement des opérations des scieries est si en retard que la production en sera matériellement diminuée. et le bois ne sera prêt pour le marché

que très tard. L'année dernière les scieries ont commencé leurs opérations dans le mois de mars et ont commencé les expéditions en avril. Cette année, à l'heure qu'il est, elles n'ont pas encore commencé, et il devra s'écouler encore quelque temps avant que nous puissions accuser des recettes adéquates aux besoins actuels d'épinette et de pruche. Un calcul soigné portait à neuf millions de pieds la quantité de bois à bord des barges samedi dernier, pour expédition. On estimait à cinq neuvièmes au moins la quantité de bois qui a hiverné ici et qui a été expédié, et que la moitié au moins de ce qui était tenu ici à la clôture de la navigation a été vendu. L'opinion générale qui prévaut ici, est qu'avant les recettes par canal, les existences ici seront moindres qu'elles l'ont été depuis plusieurs années. Les principales ventes cette semaine étaient pour remplir des commandes étrangères. Des lettres privées de Chicago expriment beaucoup de confiance dans la situation du marché au bois et s'attendent à une activité et à une demande sans précédent de bois pour cette ville et pour l'Ouest en général.

Les cours actuels des clos sont pour

Pin clair	par M...	\$60 00 à 62 00
" quatrième	"	55 00 à 57 00
" choix	"	50 00 à 52 00
" pour boîtes	"	23 00 à 30 00
" " commun	"	24 00 à 27 00
" merrains (clap boards)	par M	53 00 à 55 00
" madriers 10 pouces, chaque	"	42 à 46
" do do rebuts	"	30 à 32
" planches 10 pouces	"	28 à 32
" do rebuts	"	22 à 25
" 10 pes. 16 pds. pr	M	30 00 à 32 00
" 12 "	"	32 00 à 33 00
" 12 " 13 "	"	30 00 à 31 00
" siding 1 pouce	"	35 00 à 37 00
" " 1 pouce choix	"	45 00 à 48 00
" " 1 pouce commun	"	25 00 à 27 00
" " 1 "	"	32 00 à 34 00
" " 1 " choix	"	43 00 à 46 00
" " 1 " commun	"	24 00 à 26 00
Epinette planches	chaque	22
" madriers 1 pouce	"	26 à 27
" " 2 "	"	42 à 44
" morceaux 2x4	"	15 à 16
Pruche planches	"	18 à 19
" solives 4x6	"	38 à 40
" " 3x4	"	17 à 19
" morceaux 2x4	"	14 à 15
" madriers 2 pouces	"	34 à 36
Noyer noir bon	par M	75 00 à 80 00
" 1 pouce	"	70 00 à 72 00
" 1 pouce	"	70 00 à 72 00
Sycamore 1 pouce	"	35 00 à 38 00
" 1 pouce	"	30 00 à 32 00
Bois blanc pour chaise	"	65 00 à 70 00
" 1 pouce et épais	"	40 00 à 42 00
" 1 pouce	"	35 00 à 40 00
Frêne bon	"	40 00 à 42 00
" seconde qualité	"	25 00 à 30 00
Chêne bon	"	40 00 à 42 00
" seconde qualité	"	25 00 à 30 00
Cerisier bon	"	60 00 à 70 00
" commun	"	25 00 à 30 00
Merisier	"	25 00 à 30 00
Hêtre	"	22 00 à 25 00
Tilleul	"	22 00 à 27 00
Hickory	"	40 00 à 45 00
Erable	"	27 00 à 32 00
Marronnier	"	35 00 à 37 00
Bardeaux pin blanchi	"	7 00 à 8 00
" do 2de qualité	"	6 00 à 7 00
" pin extra, sciés	"	6 00
" pin clair,	"	4 50 à 5 00
" sciés 3me qual.	"	2 50 à 3 00
" cèdre xxx	"	5 50
" cèdre mêlé	"	4 00 à 5 00
" cèdre No. 1	"	3 00
" pruche	"	3 25 à 3 50
Lattes pruche	"	2 75
Lattes épinette et pin	"	2 75 à 3 00

—Mardi, après les affaires de routine, Sir Francis Hincks a donné avis que vendredi prochain il proposerait des résolutions pour la rappel des droits sur le thé et le café. Le gouvernement a pris cette résolution parce que le Congrès des Etats-Unis a aboli ces impôts.

CHAMBRE DE COMMERCE DE QUÉBEC.

Nous sommes heureux de voir que les négociants canadiens de Québec commencent à s'éveiller à la nécessité qu'il y a pour eux de porter plus d'intérêt que ci-devant aux procédés de la Chambre de Commerce.

A la dernière réunion de cette chambre plusieurs nouveaux membres ont été proposés : MM. P. MacEwen, Willis Russell, Thos. Andrews, O. Léger, R. Turner, M. Miller, A. Hamel, Adolphe Hamel, C. T. Côté, L. Abdon Côté, T. Rinfret, Y. Bélanger, E. Giroux, T. Hudon, J. Giblin, Jos. Lepage, A. J. Hudon.

COLOMBIE BRITANNIQUE.

Nous commençons aujourd'hui, à l'exclusion de beaucoup d'autre matière, la publication d'extraits du rapport de l'Honorable ministre des Travaux Publics sur la Colombie Britannique, dont nous avons dit un mot dans notre dernier numéro. Nous n'avons pas le moindre doute que ces extraits seront lus avec le plus grand intérêt, d'autant plus que la question d'un chemin de fer qui nous conduira à la Colombie est toute d'actualité. Le peu d'espace dont nous disposons nous force à publier ce rapport qu'en partie et sur plusieurs numéros pour nous permettre de tenir nos lecteurs au courant des nouvelles du jour.

DIVISION DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE.

Cette nouvelle province du Canada est divisée en deux parties bien distinctes, l'île de Vancouver et la terre ferme. Elles avaient été constituées colonies, la première en 1849, et la seconde en 1858, puis unies en 1866 sous le nom de Colombie Britannique, jusqu'au 20 juillet dernier, alors que cette belle et grande colonie est devenue une des provinces de la Puissance du Canada.

SON CLIMAT.

Le climat de la Colombie Britannique varie, selon que l'on habite les parties basses du pays près de la mer, et l'île de Vancouver, ou bien les régions centrales de la province. Dans les parties basses et sur l'île le climat est extrêmement agréable en été, tandis que, plus loin dans l'intérieur, les deux extrêmes de chaleur et de froid se font sentir. Dans les premières, il est très-rare que le thermomètre indique plus de 80 degrés Fahrenheit, et en hiver, il descend rarement au-dessous de 15 degrés. Le fait est que, dans cette région, on peut dire que l'on a le climat de l'Angleterre, mais sans son extrême humidité. D'un autre côté, dans la partie centrale de la province, la chaleur et le froid sont souvent très-intenses. Néanmoins, dans la région que j'ai visitée, les bestiaux sont en plein air toute l'année, et ce n'est que dans des hivers très-rigoureux qu'on supplée à la nourriture qu'ils ont coutume de trouver en pleine prairie. Quant aux chevaux on m'a assuré qu'ils y trouvaient leur nourriture en plein air durant les douze mois de l'année.

NATURE DU TERRITOIRE.

La Colombie Britannique contient de très-grandes étendues de terres arables. Il y a aussi une région immense propre à l'élevage des bestiaux, une autre couverte de belles forêts, et enfin la partie du pays où l'on exploite les mines d'or, d'argent et de charbon. Les terres arables sont de deux classes: celles qui sont naturellement bien arrosées, et celles qui exigent des travaux d'irrigation. Je me suis assuré que ces travaux d'irrigation le plus souvent ne coûtent pas plus que les travaux de défrichement sur nos terres boisées. Ils consistent généralement en une chaussée qui retient les eaux d'un lac ou d'une rivière de manière à en faire un réservoir. Dans les temps de sécheresse, une ou deux fois durant l'été, on permet à cette eau de couler dans un conduit ou fossé qui se décharge dans un autre fossé creusé sur le haut des champs que l'on veut arroser. De ce dernier fossé partent un grand nombre de rigoles creusées de distance en distance sur la longueur des champs, de manière qu'en permettant à cette eau d'y séjourner de vingt à vingt

quatre heures, le terrain entre ces rigoles se trouve arrosé, et la végétation y progresse aussi rapidement que si une pluie bienfaisante eût arrosé les champs. J'ai constaté ce résultat à plusieurs endroits, et entre autres dans l'intérieur de la Colombie sur les terres de M. Calbreath et Hawks, à une altitude de dix-sept cents pieds au-dessus du niveau de la mer. Sur ces terres, j'ai vu, voisins les uns des autres, des champs qui avaient été arrosés artificiellement et d'autres qui ne l'avaient pas été. Les premiers ont fourni cette année quarante minots de blé par acre, tandis que les seconds n'en ont produit que dix.

Les terres propres à l'élevage des bestiaux, chevaux et moutons, sont extraordinairement étendues et offrent de grands avantages à ceux qui veulent s'adonner à cette exploitation. Le climat est très-favorable, en ce qu'il permet aux animaux de vivre en plein air, et rend ainsi peu dispendieux les abris qu'il d'ordinaire ne sont nécessaires en certains temps exceptionnels que pour les moutons. Du haut du Mont Begbie, à 15 mille de Bridge Creek, sur le chemin de Caribou, on voit un immense plateau de plus de cent cinquante milles de long sur une largeur de soixante à quatre-vingts milles. D'un autre côté, depuis Cache Creek jusqu'à la frontière des Etats-Unis, entre les Rivières Thompson et Fraser, se trouve une immense et magnifique contrée propre à la culture et à l'élevage des bestiaux, etc. Dans ces régions, la prairie et les collines sont couvertes d'une herbe appelée *bunch grass*, qui est excessivement nutritive, et dont l'importance est ainsi appréciée par un des rédacteurs de l'*Alta California*, de San Francisco, qui voyageait dans cette contrée l'été dernier :

"En hiver, dit-il, cette herbe (*bunch grass*) maintient les bestiaux en excellent état, et comme il ne tombe généralement que peu de neige, le bétail s'en nourrit tout l'hiver. La neige y est rarement de plus de douze à quinze pouces d'épaisseur. C'est de cette région du district d'Okannagan que vient le bœuf qui approvisionne les marchés de Victoria. Aussitôt que l'hiver cesse, la *bunch grass* pousse en grande abondance, et l'on m'assure que les qualités nutritives de cette *bunch grass* surpassent celles de la fameuse herbe bleue (*blue grass and clover*) de la Virginie et du Maryland."

Il n'est pas rare de voir, dans la Colombie, des cultivateurs qui ont de deux cents à mille têtes de bétail, et le nombre devra en augmenter du moment que les travaux du chemin de fer du Pacifique canadien commenceront en Colombie, et bien plus encore quand le chemin de fer sera ouvert; car dans le premier cas le marché local se trouvera plus achalandé, et ensuite par l'ouverture du chemin, de nouveaux débouchés seront offerts aux éleveurs de bestiaux et moutons, et aussi aux cultivateurs pour les produits des champs.

AVANTAGES QUE LE PAYS OFFRE AUX COLONS.

Il est donc évident que ce pays offre des avantages considérables à quiconque désire cultiver la terre ou élever des bestiaux, chevaux et moutons. Ces avantages sont plus particulièrement énumérés dans un court mémoire qui m'a été fourni par un homme d'expérience qui a résidé dans cette province depuis plusieurs années; ce mémoire est comme suit:—

"Ces avantages sont:—1. Un climat doux et peu variable; 2. des territoires immenses pour l'élevage des animaux à l'est des montagnes des Cascades, produisant principalement la *bunch grass*; 3. le droit de préemption sur trois cent vingt acres de terre, pour lesquels il peut n'être appelé à payer le prix d'une piastre par acre avant bien des années, et dans aucun cas avant huit ans; 4. le droit de préemption sur cent soixante acres s'il préfère s'établir à l'ouest des montagnes des Cascades; 5. l'existence d'un bon système de chemins qui étonnent tous les étrangers quand ils pensent à la faible population de la province; 6. de bons marchés locaux pour les produits des champs et l'accroissement des troupeaux; 7. la sécurité contre les incursions et déprédations des Indiens; 8. la protection accordée aux personnes et aux propriétés; 9. d'immenses forêts contenant des bois de toutes espèces; 10. des pêcheries sans limites; 11. des mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre, de charbon, etc.; 12. des institutions libres."

BOIS ET FORÊTS.

Les terres forestières de la Colombie Britannique sont très-étendues et très-riches. Elles ne sont pas limitées à une seule région de la province, mais s'y trouvent dans presque toutes ses parties. Le pin-Douglas, (*Douglas-pine*) est un des arbres les plus précieux de la Colombie. Ce bois y est en grande abondance. On en fait des mâtures de 90 à 100 pieds sur un diamètre de 20 à 24 pouces. Cet arbre a très-souvent de 150 à 175 pieds de longueur, sans nœuds et sans branches, et un diamètre variant de 6 à 10 pieds. J'ai vu moi-même plusieurs billots de 60 à 80 pieds de longueur sur 6 pieds de diamètre rendus dans les estacades des MM. Moody, Dietz et Nelson, à Burrard Inlet. De cet endroit, c'est à-dire des moulins de ces Messieurs et de la compagnie appelée "Hastings Mills Company", on a exporté cette année de 20 à 25 millions de pieds de bois, ce qui a dû donner un chargement à 30 navires de 1,000 tonneaux. Il est de fait qu'un ordre pour 750,000 pieds de bois est venu cette année de Valparaiso, à Burrard Inlet, n'ayant pu être rempli dans le Sound Américain, où l'on n'a pu trouver des bois de la dimension requise. Cet ordre s'exécutait pendant ma visite en Colombie et les bois ainsi exportés faisaient l'admiration de ceux qui visitaient Burrard Inlet à cette époque.

Le court mémoire qui suit a été préparé, sur ma demande, par un Monsieur qui était à même de me donner des renseignements exacts sur les bois du pays. Je le traduis ici de l'anglais:—

"Les bois les plus remarquables de la Colombie Britannique sont les suivants: le pin-Douglas, l'épinette ou sapin-Menzies, le sapin jaune, le balsamier, la pruche, le pin blanc, le pin jaune ou sapin écossais, le cèdre, le cyprès jaune, le gâvre (*arbor vitae*), l'if, le chêne, l'érable blanc, l'arbousier (*arbutus*), l'aune, le cornouiller (*dogwood*), le grand tremble, le cerisier, le pommier sauvage, le saule et le peuplier (*cotton-wood*).

"Ces bois abondent dans presque toutes les parties de la province et ont tous une plus ou moins grande valeur. Il est impossible de préciser les localités particulières où on les trouve, mais, généralement, dans toutes les anses nombreuses qui forme la côte de la Colombie Britannique et de l'île de Vancouver, l'on peut voir, en quantités inépuisables, le pin-Douglas et Menzies, le cèdre et l'érable. Le littoral de la Colombie Britannique, par sa conformation et les dimensions de ses bois, est admirablement adapté à l'exploitation du commerce du bois, grâce à ses baves profondes et sûres et à ses pouvoirs d'eau sans rivaux au monde.

"Le pin blanc est un bois très-précieux pour la carrosserie ou l'ébénisterie; il y en a en abondance, mais pas par tout le pays.

"L'érable abonde partout sur l'île et sur les côtes.

"Le sapin écossais se trouve principalement sur les terres basses, de même que le saule et le peuplier.

"Le cèdre abonde dans presque toutes les parties du pays. Il atteint des dimensions énormes et on s'en sert pour tous les besoins, mais surtout pour faire des bardeaux. Comme il se fend facilement, le cultivateur en tire un excellent parti pour faire de clôtures.

"Mais le bois le plus précieux est sans contredit le pin-Douglas. On le trouve presque partout sur la côte de la mer et jusqu'aux montagnes des Cascades. Il atteint des dimensions colossales et c'est un des meilleurs bois connus pour les espars de fortes dimensions. On peut s'en procurer de 150 pieds de long, sans nœuds et pouvant fournir 45 pouces carrés sur une longueur de 90 pieds. De dimensions extraordinaires, droit et d'une épaisseur uniforme, fort et flexible à la fois, régulier dans son grain, durable et exempt de nœuds, l'on peut déclarer sans conteste que ce bois est d'une valeur incomparable.

"Le commerce de bois de la Colombie Britannique se fait entièrement par voie de mer. Les billots sont sortis des forêts au moyen de bœufs et atteignent la mer par une glissoire ménagée expressément pour cet objet; après quoi ils sont sciés dans des moulins situés sur la rive d'où ils sont directement expédiés. Les bois de la Colom-

"bie Britannique ont été à peine exploités, et il en a été si peu abattu que l'on peut dire de ces vastes forêts qu'elles sont pour ainsi dire intactes. L'exportation annuel se chiffre au montant d'environ \$250,000. Dans l'Ile de Vancouver on se sert de charbon et de bois comme combustible. Le chêne, le pin et le tremble sont le bois dont on fait principalement usage. Sur la terre ferme on se sert presque exclusivement du pin et du tremble qui se vendent de \$2 50 à \$3 50 la corde (128 pieds cubes) dans les régions basses, mais, aux mines, le bois est très-cher, \$7 50 la corde."

L'arbousier, mentionné plus haut, se trouve sur l'Ile San Juan et sur les côtes de la Colombie. C'est un arbre qui est toujours vert, et qui laisse tomber son écorce à l'automne. C'est un bois très-dur, avec lequel on fait des maillets, etc.

(A Continuer.)

Nous attirons l'attention des personnes qui auraient des affaires à transiger à Québec, sur l'annonce de Mr. James W. Stewart. Ce monsieur est très favorablement connu dans les cercles commerciaux. Les personnes qui auraient des achats de fonte, de sol, de charbon, de coke à faire sur le marché de Québec, ne peuvent confier l'exécution de leurs commandes entre meilleures mains que celles de Mr. Stewart. Les manufacturiers trouveront aussi en lui un agent digne de confiance.

PRIX COURANTS DU MARCHÉ DE MONTRÉAL

Denrées Coloniales, Produits Européens et Asiatiques, Produits Chimiques, &c., &c.

Les prix cotés sont ceux des importateurs, par forte quantité. Les acheteurs en petites quantités ne doivent pas s'attendre à acheter aux prix cotés, mais à payer une légère avance pour couvrir les frais d'emmagasinage, charroyage, assurance, &c., &c. Les prix sont sujets aux fluctuations du marché.

CAFE VERT-

Table listing coffee prices for Rio, St. Domingo, Costa Rica, Jamaica, Langunya, Maracaibo, Ceylan, Java, Mocha, etc.

CHOCOLAT-

Table listing chocolate prices for Epps & Gio, Fry, Menier.

CACAO-

Table listing cacao prices for Barry, Taylor.

CHICOREE-

Table listing chicoree prices for Barry, Taylor.

CHANDELLE-

Table listing candle prices for Spermacetique de Belmont, Paraffine, Française.

CIRAGES-

Table listing tallow prices for Dux & Martin, Americain, No. 1, No. 2, No. 3.

CIGARES-

Table listing cigars prices for Allemands, Havana, Cheroot de Manille.

DROGUES & TEINTURES-

Table listing various drugs and dyes prices for Alun, Arrowroot, Acide Muriatique, Acide Oxalique, Acide Sulphurique, Borax, Bi Carbonate de Soude, Bois de Campêche, Bois de Niarugun, Crème de Tartre, Couperose, Chlorure de Chaux, Camphre, Cœchénille, Extrait de Bois de Campêche, Do. lbs., Do. 1/2 lbs., Do. 1/4 lbs.

Table listing various oils and resins prices for Garance, Indigo de Madras, Do. Manille, Gomme Arabique, Do. Copala, Do. Shellac, Senné, Sel Epsom, Soufre en Fleur, Do. Caenon, Sel de Soude, Sulfate de Soude, Vitriol Bleu.

EPICES-

Table listing spices prices for Cannelle, Clous de Girofle, Gingembre d'Afrique, Do. Jamaïque, Macis, Muscade, Moutarde de Wix, Do. do. bout., Do. de Taylor, Do. de Koolman, Do. Colman, Do. Française, Piment, Poivre noir, Do. blanc, Do. de Cayenne.

EMPOIS-

Table listing starch prices for Satin de Berger, Do. do. 1 lb., Do. do. 1/2 lb., Do. de Riz, Do. do. 1 lb., Do. do. 1/2 lb., Glenfield.

FRUITS-

Table listing fruit prices for Amandes du Languedoc, Do. Jourdain, Do. Provençe, Do. Princesse, Do. Tartarone, Do. Sicile, Dates, Rizus de Smyrne, Do. Malaga, Noix de Bresil, Do. Grenoble, Do. Cahors, Do. Bordeaux, Noisettes de Sicile, Do. Barcelone, Prunes d'Ente, Do. de Turquie, Rusins sur couche, Do. do., Do. London Layers, Do. Soleil, Do. Corinthe, Do. Valence, Fruits au Sirop, Do. à l'Eau de Vie.

HUILE D'OLIVE-

Table listing olive oil prices for Bucigalupi, Do., Barton & Guestier, Do., Pugat, Do., Pessel, Do., Plagniol, Do. en fûts.

MELASSE-

Table listing molasses prices for Barbade, Centrifuge, Cuba, Demerara, Moscovade, Nouvelle Orléans, Porto Rico, Trarée.

MARINADES-

Table listing marinades prices for Gros et Blackwell, Joyce, Thin, Piquet.

PATES-

Table listing pasta prices for Vermicelle de Coupin d'Aix, Do. Boricune, Macaroni de Coupin d'Aix, Do. Bordeaux, Sagou, Tapioca.

RIZ-

Table listing rice prices for De Patna, Rangoon, Arnacon.

SAVON-

Table listing soap prices for De Castillo, Brown Windsor, Liverpool.

SUCRES-

Table listing sugar prices for Centrifuge, Moscovide, De Cuba, Demerara, Porto Rico, Raffiné Ecossais, Anglais blanc, en morceaux.

SEL-

Table listing salt prices for Gros de Liverpool, Fin, Factory Filled, Fin de Table, d'Hyères.

THE-

Table listing gunpowder prices for Gunpowder, Extra fin à choix, Bon ordinaire à bon, Commun à bon.

IMPERIAL-

Table listing imperial tea prices for Extra fin à choix, Bon ordinaire à bon, Commun à bon.

YONGE ET WYSON-

Table listing Yonge & Wyson tea prices for Extra fin à choix, Bon ordinaire à bon, Commun à bon.

HYSON-

Table listing hyson tea prices for Extra fin à choix, Bon ordinaire à bon, Commun à bon.

JAPONAIS-

Table listing Japanese tea prices for Extra fin à choix, Bon ordinaire à bon, Commun à bon.

TWANKAY-

Table listing Twankay tea prices for Bon ordinaire à bon, Commun à bon.

SOUCHONG AND CONGOU-

Table listing Souchong & Congou tea prices for Extra fin à choix, Bon ordinaire à bon, Commun à bon.

ORONG-

Table listing Orong tea prices for Extra fin à choix, Bon ordinaire à bon, Commun à bon.

VINAIGRE-

Table listing vinegar prices for De Bordeaux, Marseille, Malt, Bohlman.

T. B.A.C. manufacturé par quantité de 25 boîtes on 50 de boîtes on douane

Table listing various food items prices for Fancy bright, Bright, Malagasy speciales, Bright, Noir à chiquor, sucré, Marin, Victoria, Petit favori, Diamant, Prince de Galles, Vermicelle et Macaroni.

Alcalis, Comestibles et Produits de la Ferme, &c.

Table listing alkalies and farm products prices for ALCALIS- Potasse, lere, 2nde, Perlasse, 2nde, COMESTIBLES- Beurre, choix, bon ordinaire, ordinaire, inférieur, Kamouraska, Bacon, Epaulés, Bœuf, Mess., Prime Mess., Fromage, ordinaire, Jambon, varié, Lard, Mess., Mess mince, Prime Mess., Extra Primo, Saïndoux.

FARINES-

Table listing flour prices for Supérieure extra, Extra, Fancy, Do Blé de Canada, Canal Welland, Forts pour Boulanger, Superfino No. 2, Fino, Middling, Pollard, Farine on poche par 100 lbs.

GRAINS-

Table listing grain prices for Blé de Prin, Binné d'Hyver, Rouge d'Hyver, Milwaukee, No. 1, No. 2, Chicago, No. 1, No. 2, Pois, Maïs, Grain de Lin, do Mil, do Trèfle.

POISSON-

Table listing fish prices for Hareng du Labrador, Canco, Fumés, Morue Verte, Sèche, Maquereau No. 3, Saumon, Poisson Blanc, Traités des Lacs.

Vins et Spiritueux.

BIERE-			
Allsopp, bouteilles	par douz.	2 40	à 60
Bass, " " " " " " " "	"	1 50	.. 70
Jeffroy, " " " " " " " "	"	2 45	.. 60
W. Younger & Cie, bouteilles " "	"	1 60	.. 75
		2 45	.. 60
		1 60	.. 75
		2 40	.. 60
		1 50	.. 60
EAU DE VIE-			
Giraud Frère	par gallon.	1 75	.. 1 90
Chaloupin	par gallon.	6 50	.. 7 00
Biscuit, Dubouché & Cie., p. gallon	caisse.	2 10	.. 2 25
Hennessy & Cie.	par gallon.	2 00	.. 12 00
Martell	par gallon.	6 0	.. 6 75
Jules Robin & Cie.	par gallon.	2 1	.. 2 25
Sazornac, Desforgés & Cie., p. gallon	caisse.	7 7	.. 8 00
Coran & Cie.	par gallon.	2 10	.. 2 25
Pinot, Castillon & Cie. par gallon.	caisse.	7 75	.. 8 00
Central Vineyard Proprietors,	par gallon.	2 00	.. 2 20
Old Vineyard Proprietors	par gallon.	2 00	.. 2 10
Renault	par gallon.	2 00	.. 2 10
Gerin	par gallon.	7 0	.. 7 75
	caisse.	1 90	.. 2 40
	caisse.	6 50	.. 7 00
GENIEVRE-			
Boll & Dunlop	par gallon.	1 30	.. 1 35
Dekuyper	"	1 35	.. 1 40
Houtman	"	1 25	.. 1 30
Honneker	"	1 25	.. 1 30
Key Brand	"	1 30	.. 1 30
Bouker	"	1 25	.. 1 35
Linenbrink	"	1 30	.. 1 32 1/2
Cognac Blancs-			
Boll & Dunlop	par caisso.	6 20	.. 6 00
Dekuyper	"	6 00	.. 6 75
Houtman	"	6 00	.. 6 25
Honneker	"	6 2	.. 6 50
Key Brand	"	6 00	.. 6 25
Bouker	"	6 00	.. 6 25
Linenbrink	"	Manque.	
Cognac Vertes-			
Boll & Dunlop	"	3 2	à 3 40
Dekuyper	"	3 40	.. 3 00
Houtman	"	3 20	.. 3 30
Honneker	"	3 20	.. 3 30
Key Brand	"	3 20	.. 3 40
Bouker	"	3 30	.. 3 40
Cognac Jaunes-			
Houtman	"	6 75	.. 7 00
Cognac Bleues-			
Houtman	"	4 00	.. 4 25
OLD TOM-			
Booth	par caisso.	5 75	à 6 00
Bernard	"	5 25	.. 5 50
Flett	"	4 50	.. 4 75
RUM-			
Jamaïque	par gallon.	1 90	à 2 10
Domarara	"	1 70	.. 1 80
Cuba	"	1 60	.. 1 70
VINS XERES-			
Valette	per gallon.	0 65	.. 0 90
Paul Emile Thomas	"	0 75	.. 1 00
Montillo	"	0 80	.. 1 00
Lacave	"	0 90	.. 1 40
Pomartin	"	1 20	.. 3 00
Domcog	"	1 50	.. 4 00
Malvoisie	"	1 00	.. 1 25
Cramp, Suter & Cie.	"	2 10	.. 5 50
	Amontillado.		.. 5 00
	Paxareto.		.. 6 00
PORTO-			
No. 1, 2 et 3	"	0 65	.. 0 90
Tarragon	"	0 65	.. 1 00
Catalun	"	0 60	.. 0 65
Molinier	"	0 65	.. 0 90
Graham, No. 1	"		.. 1 40
" No. 2	"		.. 1 50
" No. 3	"		.. 1 75
" No. 4	"		.. 2 25
Hunt	"	1 15	.. 4 00
Oflay, Cramp & Forrester's O	"		.. 1 30
" " " " " " " "	OO		.. 1 45
" " " " " " " "	OOO		.. 1 65
" " " " " " " "	OOO		.. 1 80
" autres marques	"	2 10	.. 4 25
WHISKY ECOSSAIS -			
Ramsay	par gallon.	2 00	.. 2 10
Bullock, Lado & Cie. par gallon.	caisso.	5 50	.. 6 00
Stewart	par gallon.	2 85	.. 2 00
	caisso.	4 50	.. 5 00
	par gallon.	1 70	.. 1 80
	caisso.	4 00	.. 4 50
WHISKY IRLANDAIS-			
Cork Distillery	par gallon.	2 00	.. 2 20
Dunville	"	2 00	.. 2 10
	caisso.	5 75	.. 6 00
CHAMPAGNE-			
Muet & Chandon, No. 1, bouteilles	16 00	..	18 00
" " " " " " " "	17 00	..	19 00
" " " " " " " "	15 00	..	16 00
" " " " " " " "	15 00	..	17 00
Reoderer	15 00	..	20 00
Jules Mumm	15 00	..	20 00
Bouché Filis	15 00	..	20 00
ESPRIT DE VIN (Highwines) 50 degré on douane et par lot de 21 tonnes-			
Dow & Cie.	par gallon.	50	.. 52 1/2
H. Corby & Son	"	47 1/2	.. 50
J. P. Wiser & Cie.	"	47 1/2	.. 50
Gooderham & Worts	"	47 1/2	.. 50



AVIS DU GOUVERNEMENT.

DEPARTEMENT DES DOUANES, OTTAWA, 8 mai, 1872.

ESCOMPTE autorisé sur les envois américains jusqu'à nouvel ordre: 11 par cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.



Chemin de Fer Intercolonial.

LES Commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercolonial, donnent avis public par les présentes qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions pour la pose des lisses et le nivellement sur une distance d'environ 63 milles de la ligne du Chemin du Poste, près les Trois Pigeons, aux Quatre-Vingt-Six et un demi mille à la Rivière Metis. Les soumissions devront être pour toute la distance. Les devis et formules de soumissions peuvent être obtenus au bureau de l'Ingénieur en Chef Ottawa, et aux bureaux des Ingénieurs à Rimouski, Dalhousie, Newcastle et Amherst. Des soumissions cachetées, endossées "Soumissions" et adressées aux Commissaires seront reçues à leur bureau, à Ottawa, jusqu'à MIDI, MARDI, le 11 JUILLET, 1872.

En mêmes temps et lieu, on recevra aussi des soumissions pour 250 tonnes de chevilles, suivant l'échantillon que l'on peut voir au bureaux ci-dessus. Les soumissions devront mentionner le prix par tonne de 2,240 lbs, livrées à la Station du Grand Tronc, Rivière du Loup, par égales quantités, pendant les mois de Juillet, Août et Septembre prochain.

A. WALSH, E. B. CHANDLER, C. J. BRIDGES, A. W. McLEAN.

Bureau des Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, Ottawa, 3 Mai, 1872.

Chemins de Fer du Canada Central

BROCKVILLE ET D'OTTAWA.



Grande Route a voie large conduisant a Ottawa.

LE ET APRÈS LUNDI, LE 6 MAI COURANT les convois partiront comme suit :

DE BROCKVILLE
EXPRESS à 8.00 A.M., arrivant à Ottawa à 1.00 P.M., et à Sand Point à 1.20 P.M.
TRAIN DE LA MAILLE à 4.00 P.M., arrivant à Sand Point à 9.30 P.M.
EXPRESS DIRECT D'OTTAWA, à 3.30 P.M., en connexion avec l'Express de jour du Grand Tronc de l'Est à l'Ouest, arrivant à Ottawa à 7.10 P.M.

D'OTTAWA.
EXPRESS DIRECT DE L'OUEST à 10.00 A.M., arrivant à Brockville à 1.40 P.M., en connexion avec l'Express de jour du Grand Tronc allant à l'Est et à l'Ouest.
TRAIN DE LA MAILLE à 4.20 P.M., arrivant à Brockville à 9.35 P.M.

ARRIVANT A SAND POINT à 1.20 P.M. et à 9.30 P.M.
PARTANT DE SAND POINT à 6.00 A.M., 11.40 A.M., et à 3.30 P.M.

Les Trains du Canada Central et les embranchements de Perth font connexion régulière avec tous les trains du chemin de fer B. et O. Transbordements faits avec diligence. PAS DE TRANSBORDUREMENT LORSQU'LES CHARS SONT CHARGÉS AU COMPLET POUR UNE STATION SPÉCIALE.

H. ABBOTT, Directeur.

Brockville, 4 Mai 1872.



DEBENTURES DU HAVRE.

LES Commissaires du Havre de Montréal, recevront des soumissions jusqu'à LUNDI, 20 courant à Midi, pour DEBENTURES pour la valeur

\$100,000,

Qui seront émises en vertu de l'acte 18 Viet., Chap. 143, Sect. 29, rachetables le 5 Juillet 1867, et portant intérêt de 6% par cent par année, payables chaque six mois, à la Banque de la Cité de Montréal, le 5 Janvier et Juillet, de chaque année. Si on demandait des débentures à 6 par cent stg., des soumissions seraient faites à cet effet. Des applications, enlissées, "Soumissions pour Debentures," doivent être adressées au soussigné.

H. H. WHITNEY, Secrétaire.

Bureau du Havre des Commissaires. } 199
Montréal. 3 Mai, 1872.

BOUCHONS! BOUCHONS!! BOUCHONS!!!

FRANCISCO LLADO & CIE.

Importateurs de Bouchons d'Espagne et de Liège 132 et 134, MAIDEN LANE, Coin de Water Street, NEW YORK.

MM. P. POULIN & CIE., Marchands de Vins de cette ville ont été appointés SEULS AGENTS pour le Canada.

On peut examiner les échantillons à leur bureau.

313, RUE ST. PAUL.

Demandez un circulaire illustré.

JAMES W. STEWART AGENT COMMISSIONNAIRE

Courtier et Agent de Navigation

BATISSES GOWEN

Bureau:—No. 4, Rue Pierre, Québec.

J. W. S. s'occupe de l'achat et de la vente de Marchandises de toutes sortes aux conditions les plus favorables et donne une attention spéciale à promouvoir les intérêts des manufacturiers. On sollicite des ordres.

Québec, Mai 1872.

DEMENAGEMENT.

L'AGENCE MERCANTILE a transporté ses Bureaux des Nos. 37 et 39 Rue St. François-Xavier à l'encoignure des rues St. Jacques et St. Pierre, vis-à-vis la Banque Molson, où les propriétaires seront heureux de rencontrer leurs amis et leurs abonnés.

DUN WIMAN & CO.

Montréal, 30 avril 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1863. DANS LA COUR SUPERIEURE.

CANADA } Dans l'affaire de
Province de Québec, }
DISTRICT DE MONTRÉAL. }

LOUIS PERRAULT ET DE CHARLES OVIDE PERRAULT.

Tous deux Imprimeurs et Editeurs de la Cité de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait affaires comme tels en société à Montréal, susdit sous la raison sociale de "Louis Perrault & Cie."

Les soussignés ont déposé au Greffe de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers; et Vendredi, le dix-septième jour du mois de Mai prochain, ils s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée, tant individuellement que comme ayant été en société sous la dite raison sociale.

LOUIS PERRAULT, CHARLES OVIDE PERRAULT,

Par leur Procureur ad litem, P. R. LAFRENAYE.

Ventes par Encan.

PAR JOHN LEEMING & CIE.

GRANDE VENTE DE PRINTEMPS



Sucre,
Cafe,
Riz,
Produits Chimiques

ET
EPICERIES NOUVELLES GENERALES,
ANGLAISES ET FRANCAISES

COMPRENANT :

1384 Boites de Thé Vert, saison nouvelle.
1711 Demi-Caisses de Thé Japonais, nouvelle récolte.
&c., &c., &c.

Aux nouveaux Magasins des soussignés, coin des Rues St. Nicolas et St. Paul,

JEUDI MATIN, LE 16 MAI.

Détails à plus tard.
Vente à DIX heures et DEMIE.

A UNE heure, il y aura goûter.
JOHN LEEMING & CIE.,
Encanteurs.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de QUATRE PAR CENT, sur le capital payé de la Banque Jacques-Cartier, a été déclaré pour le semestre courant et sera payable à la Banque le et après le 1er Juin prochain.
Les livres de transport seront fermés du 16 au 31 Mai prochain, inclusivement.

Par ordre du Bureau,
H. COTTÉ,
Caissier.

Montréal, 30 avril 1872.

CHARLES ALEXANDER & FILS,

[ÉTABLI EN 1842.]

CONFISEURS EN GROS
FABRICANTS DE

Gâteaux raffinés à la vapeur, Gum Drops, Gâteaux à la crème, Fruits cristallisés, Fournitures de Pharmaciens en magasin et faites à ordre.

AUSSI,
Gâteaux ornés pour les Mariages, Fleurs Magnifiques, Boîtes de Manufacture Anglaise, Allemande et Française, Papier garni de frange et de Motifs, Cornets d'abondance.
387 et 391, Rue Notre-Dame.

MARMALADE.

Caisses de Marmalades de Dundee, de Keller, en pots de 1 lb.
Marmalade de Dundee de Keller en pots de 14 lbs.

AUSSI

Marmalade de Chas. Alexander & Fils, [fabriquée en Mars] en pots de 1 lb.
Marmalade de Chas. Alexander & Fils, en pots de 10 lbs.

EN GROS OU EN DETAIL.

CHAS. ALEXANDER & FILS,
RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

Vente par Encan.

PAR J. J. ARNTON.

331 LOTS A BATIR

DE GRANDE VALEUR ET

4 BONNES MAISONS DE CAMPAGNE

A ST. LAMBERT, MONTREAL SUD.

Seront vendus par enchère publique au commencement de JUIN.

Le soussigné a reçu instruction du propriétaire L. A. BOVEN, Ecr., de vendre SANS RESERVE, sur les lieux, les propriétés ci-dessus.

Cette magnifique propriété—subdivisée en lots de 50 pour 160 pieds, ayant front sur la voie publique et le fleuve St. Laurent, directement vis-à-vis la ville et sillonnée d'avenues de 80 pieds de large, rencontre tous les éléments d'une excellente spéculation et d'un bon placement.

Cette propriété est commode. Titres parfaits avec termes d'une facilité inaccoutumée. Taxes locales presque nulles.

Comme situation, la place est magnifique et des plus salubres, et est destinée à devenir le Brooklyn de Montréal.

Les plans peuvent être consultés à ma salle d'encan. Des plans lithographiés seront prêts vers le milieu de Mai.

De plus amples informations et la date de la vente seront annoncées dans le cours de Mai.

J. J. ARNTON,
Commissaire priseur.

Aucun lot ne sera vendu avant le jour de l'encan.

W. A. CAMPBELL & CIE.

IMPORTATEURS

ET

MARCHANDS EN GROS

DE

CAFES, EPICES, &c.

24, RUE ST. SACREMENT

CANADA COFFEE & SPICE STEAM MILLS

525 et 526, RUE LAGAUCHETIERE

MONTREAL.

J. L. CASSIDY & CIE.

IMPORTATEURS DE

PORCELAINES,

VERRERIES ET VAISSELLE.

339 & 341 Rue St. Paul,

BATISSE DES Sœurs, MONTREAL.

G. & J. GROVES,

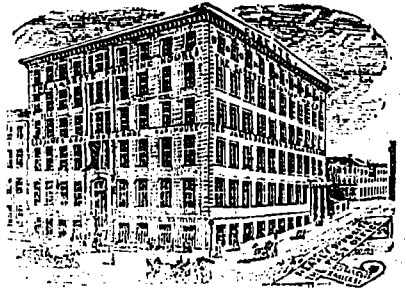
MARCHANDS DE



FAIENCE,

424,

Rue St. Paul,
MONTREAL.



FONDÉE EN 1778.

"THE GAZETTE,"

MONTREAL.

Edition quotidienne \$5.00 par année; édition hebdomadaire \$1.00 par année.

Ce journal occupe le premier rang parmi les journaux du Canada, et se distingue par, Ses articles de fonds hors ligne. Ses rapports commerciaux les plus complets. Ses dépêches télégraphiques les plus récentes. Ses nouvelles du jour les plus intéressantes. Ses comptes-rendus légaux les plus exacts. La littérature la plus choisie.

COMME JOURNAL D'ANNONCES

il est infiniment supérieur à tout autre papier-nouvelles de la Province de Québec.

L'augmentation des affaires a nécessité la translation de l'établissement de l'Imprimerie de la Gazette à ces vastes et magnifique bâtiments sur la rue St. François-Xavier, qui occupent tout l'espace entre les rues Craig et Fortification s'étendant à 100 pieds en arrière de la rue St. François-Xavier, fournissant ainsi les plus grandes facilités pour l'exécution d'impression de livres et d'ouvrages de quelque nature qu'ils soient.

ON EXÉCUTE À CET ATELIER

- Grands Placards,
- Connaissements,
- Affiches,
- Cartes d'affaires,
- Etiquettes, Chèques,
- Journaux,
- Catalogues,
- Blancs d'Avocats,
- Têtes de lettres et de comptes,
- Circulaires,
- Blancs de Billets Promissoires,
- Programmes,
- Magasins Pittoresques,
- Blancs de Formes Légales,
- Pamphlets,
- Rapports,
- &c. &c. &c.

et toute autre description d'impressions pour assurance, loi, banque et commerce, que l'on sollicite respectueusement.

AUX DIRECTEURS DE CHEMINS DE FER ET DE COMPAGNIES À VAPEUR.

La Gazette est la seule imprimerie dans la Province qui possède les machines nécessaires à l'impression de billets de Chemins de fer et de Bateaux à Vapeur en coupons.

Elle comprend deux machines d'Edmonson pour l'impression des billets et une presse à coupon, avec laquelle on imprime et numérote consécutivement par la même opération.

On règle à ordre livres blancs avec ou sans entêtes d'une manière supérieure.

Les commandes de toutes sortes, soit verbales, par lettre ou télégraphe, sont exécutées avec ponctualité et livrées par maille, poste, ou express.

Les propriétaires de la Gazette en appellent avec confiance aux marchands et au public en général pour une partie de leur patronage pour l'impression de livres ou autres ouvrages.

T. & R. WHITE.

Montreal, 12 Octobre, 1871.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 21 Septembre 1871.

Distribués.		MALLES.	Taxes.	
A. M.	P. M.	ONTARIO.	A. M.	P. M.
3.30	Ottawa, p. chemin de fer (a)	7.00	6.45
3.30	Province d'Ontario.....(a)	7.00	6.45
.....	6.30	Rivière Ottawa par route.	7.00
QUEBEC.				
.....	Québec, Trois-Rivières et Sorol, par vapeur.....
8.00	Québec, p. chemin de fer. Townships, C. F. T. Riv. arthabaska et Riv. du Loup	7.00	2.00
.....	2.00	St. Rémi et Hemmingford	2.00
8.11	2.00	St. Yvelin et Sherbrooke	6.00	1.00
10.00	Do St. Jean et Rouse's Pt. Shefford et la jonction du chemin de fer Vt.....	2.30
10.00	2.00
MALLES LOCALES.				
11.00	Beauharnois (route).....	6.00
11.00	Chambly (aussi 6 A. M.) et St. César.....	1.30
11.00	Contrecoeur, Varannes et Verchères.....	1.30
11.00	Côte St. Paul et Tanneries Ouest.....	10.30
10.00	5.45	Ilunthigdon.....	6.00	2.00
9.30	2.00	Lachino.....	6.00	2.00
10.00	St. Lambert.....	2.00
9.30	2.15	Laprairie.....	2.00
11.00	Longueil.....	6.00	1.30
.....	N. Glasgow & St. Récollet	7.00
.....	5.15	Terrebonne & St. Vincent	7.00	3.00
8.30	5.00	Pointe St. Charles, St. Laurent, St. Eustache, Ste. Scholastique, et Belle-Rivière.....	7.00	5.00
.....	1.30	St. Jérôme, Ste. Rose et Ste. Thérèse.....	7.00
.....	2.30	St. Jean & Station, St. Armand.....	8.00	2.00
8.10	Trois-Rivières par la Rive Nord.....30
8.00	PROV. MARITIME.
.....	N.-Brunswick et Isle P.E. Halifax, N.-E.....	7.00	7.00
<p>Les malles pour T.-Neuve sont envoyées tous les jours à Halifax, et de là la transmission se fera tous les vendredis alternatifs à partir du 2 Juin.</p>				
ETATS-UNIS.				
8.29	Boston et les Etats de la Nouv.-Angleterre, excepté le Maine.....	8.00	2.15
8.10	New-York et les Etats du Sud.....	2.15
8.29	Island Pond, Portland et le Maine.....	12.15	2.15
8.30	Etats de l'Ouest et du Pacifique et Manitoba.....	7.00	6.45
INDES OCCIDENTALES.				
<p>Lettres, etc., payés d'avance via N.-York, sont expédiés chaque jour à New-York d'où partent les a-malles:</p>				
<p>Pour Havane et Indes Occidentales via Havane, tous les Jendis P. M.</p>				
<p>Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 23ème jour de chaque mois.</p>				
GRANDE BRETAGNE.				
<p>Par la ligne Canadienne... Vendredi..... 7.00</p>				
<p>Par la ligne W. & G. via New-York..... Lundi..... 2.30</p>				

(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts de 5.45 à 8.30 p.m.
 (b) do. ouverts jusqu'à 1.35 p.m.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.
 Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 10.30 A.M., 1.15, 5.45 et 9.00 p.m.
 Le Dimanche à 9.00 p.m.

P. L. TOUSSIGNANT,
SYNDIC OFFICIEL,
 ARTHABASKAVILLE.

Sollicite respectueusement de MM. les marchands, les affaires qu'ils peuvent avoir dans le district d'Arthabaska sous l'Acte de Faillite de 1869.

J. McARTHUR & SON

Nos. 9 et 10

Nouvelles Bâtisses des Sœurs,

IMPORTATEURS

ET

MARCHANDS EN GROS

DE

VERRE A VITRES

DE TOUTES SORTES.

Huile de Lin

Bouillie Blanche, Cru et Double Bouillie.

Peintures

Sèches et à l'Huile de toutes couleurs.

Laque

Pour assécher les Peintures et les Vernis.

Esprit de Terebentine.

Resine.

Poix.

Goudron.

Produits Chimiques.

Bois de Teinture.

HUILE de Pétrole.

HUILE de Loup-marin.

HUILE Morue.

HUILE de Balcine.

HUILE de Lard.

HUILE d'Olive

ET

HUILES POUR MACHINES

DE TOUTES SORTES.

AINSI QUE

HUILES POUR SUINT.

MOULINS A COUDRE.

LE MOULIN A COUDRE AMELIORE DE
LAWLOR
 Breveté le 2 Juin 1869, le 17 Novembre 1870,
 et le 8 Aout 1871.
 Prix, complet \$35.00

LE "LAWLOR"
 Est le résultat d'une combinaison mécanique des célèbres moulins Singer pour les familles et les manufactures; sa réputation comme moulin à coudre de première classe est au-dessus de tout doute, et conséquemment il n'a pas d'égaux parmi les moulins à points noués vendus à des prix variant de \$25 à \$35.

LE "LAWLOR"
 est remarquable non seulement par la supériorité de sa couture, mais encore pour la variété des tissus qu'il peut coudre avec une facilité et une perfection égales, employant le fil de soie, de toile et de coton depuis le No. 10 jusqu'au No. 200. Ainsi l'étoffe de Beaver peut être cousue avec une grande force et uniformité de point, tandis que la tarlatane et la gaze peuvent être plissées et repliées de la manière la plus jolie.

LE "LAWLOR"
 a les mêmes accessoires que le Singer de famille pour faire les remplis, ourler, broder, plisser, piquer, finir et rabattre, lesquels n'ont pas d'égaux parmi les autres moulins.

LE "LAWLOR"
 travaille d'une manière remarquablement légère et facile; ses points sont excessivement nets et uniformes, et précisément ce qu'il faut pour les familles, tel que prouvé par les nombreux témoignages reçus en sa faveur, dont voici quelques-uns.

M. J. D. Lawlor, Montréal, 1er fév. 1872.
 Monsieur.—M'étant servi durant les dix derniers mois du moulin à coudre de Lawlor pour les familles, je dois dire que nous sommes parfaitement satisfaits de ses qualités ouvrières. Il travaille parfaitement bien, est facile à conduire et fait un très beau point sur les tissus les plus fins comme sur les plus épais. A. MASSON, 406, rue Dorchester, de la maison D. Masson & Cie.
 M. J. D. Lawlor, Montréal, 24 janv. 1872.

Monsieur.—Je me sers depuis environ deux ans du moulin à coudre à point noué de Lawlor pour les familles, et j'en suis très satisfait. Il fonctionne bien et fait un très beau point des deux côtés du tissu, et coud également bien dans les tissus légers ou épais.

MADAME JOSEPH WALKER, 18, rue Université.

M. J. D. Lawlor, Montréal, 30 janv. 1872.
 Monsieur.—Je suis heureux de vous informer que le moulin à coudre Lawlor pour famille fonctionne à notre satisfaction. Madame Brown le préfère au moulin le plus dispendieux pour l'usage de la famille. A. G. BROWN, de Brown & Claggett, 26 rue St. François de Sales.
 M. J. D. Lawlor, Montréal, 29 janv. 1872.

Je prends la liberté de vous informer que le moulin à coudre Lawlor pour familles que j'ai acheté de vous il y a un an, donne sous tous les rapports la plus grande satisfaction. J'ai employé le Wheeler & Wilson; mais je préfère le votre pour l'usage de la famille.

MADAME M. C. MULLARKY, 25, Carré Richmond.

M. J. D. Lawlor, Montréal, 26 janv. 1872.
 Monsieur.—J'ai beaucoup de plaisir à rendre témoignage aux qualités ouvrières supérieures du moulin à coudre de Lawlor pour les familles. Il fonctionne très bien, fait un très beau point noué semblable des deux côtés du tissu. Il est simple et très facile à comprendre. J. A. CLARK, 77, rue Cathcart.

M. J. D. Lawlor, Montréal, 27 janv. 1872.
 Monsieur.—Ayant complètement éprouvé les qualités ouvrières du moulin à coudre de Lawlor pour les familles, je suis heureuse de vous informer que dans mon estimation, il est supérieur au Florence et à tous les autres moulins dispendieux dont je me suis jamais servi pour l'usage de la famille. MADAME E. A. WILLIS, 759, rue Ste. Catherine.

J. D. LAWLOR,

Fabricant de moulins à coudre de Singer, B. P. Howe et Lawlor.
 Bureau principal—365, Rue Notre-Dame,
MONTREAL.

Les marchands de moulins à coudre trouveront avantageux de donner une attention spéciale à la vente de ce moulin.
 Demandez les listes de prix et les circulaires.

Huiles et Peintures.

LYMANS, CLARE & CIE.
ÉTABLIS EN 1803.
MANUFACTUREURS D'HUILE DE LIN,
PEINTURES ET MASTIC.
IMPORTATEURS DE DROGUES ÉTRANGÈRES,
PEINTURES ET COULEURS,
HUILES ET BOIS DE TEINTURES.
382, 384 et 386, St. Paul Street,
Montréal.

ALFRED SAVAGE & SON
Manufacturiers
D'HUILE DE LARD, HUILES POUR
MACHINERIES ET LAME.
Usine—Coin des Rues McCord et St. Thomas.
Bureau—No. 1, Halle aux Blés, Rue St. Jean,
MONTREAL.

JOHN McARTHUR & SON,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS D'HUILES,
PEINTURES SECHES ET À
L'HUILE, VERNIS, VITRES,
PRODUITS CHIMIQUES,
Marchandises de Marine, Teintures, &c.,
18 Rue Lemoine,
MONTREAL.

R. C. JAMIESON & CIE.,
MANUFACTURIERS DE VERNIS et D'IMI-
TATION DE LAQUE DE CHINE.
IMPORTATEURS
D'HUILES, PEINTURES, COULEURS, THE-
REBENTINES, etc., etc.
No. 3 Halle aux Blés et No. 6 Rue St. Jean,
MONTREAL.



ASSORTIMENT COMPLET DE PEINTURES,
Huiles, Vitres, Brosses, Vitres coloriées et de
Miroirs, Tapisserie, Huile de Charbon, Lampes, etc.,
des plus considérable et admirablement choisis.
VENTES EN GROS ET EN DÉTAIL.
Veuillez rendre une visite à mon Etablissement,
311 et 313 RUE ST. LAURENT, MONTRÉAL.
L. N. DENIS.

Huile de Pétrole.

COMPAGNIE CANADIENNE DES TERRES
ET DE MINES (Limitée)
Bureau principal: 22 MINING LANE, LONDRES,
ANGLETERRE.
TRADE MARK.



RAFFINERIE DE PETROLE (STANDARD
PETROLIA), ONTARIO.
D. CAMPBELL, AGENT,
13 Halle aux Blés,
MONTREAL.

ROBERT B. MURRAY,
MARCHAND EN GROS DE PETROLE RAF-
FINÉ, D'HUILES LUBRIQUES, BÉN-
ZOLE, GOUDRON, etc.,
36 Rue Lemoine, MONTRÉAL.
Toujours en magasin toutes les meilleures marques
d'Huiles de Charbon.
Le plus haut prix payé pour les barils vides.

Scoleries à Vapeur.

SCIÉRIES À VAPEUR
DE
J. McD. CAMPBELL & CIE.
Ci-devant **MOULINS DOUGLAS**
472 Rue William, (McCord ouest.)
Bois de service scié et plané à ordre.
J. McD. CAMPBELL. **ALPH. HOULÉ.**

Garde-Magasins.

EMMAGASINAGE EN ENTREPOT OU
FRANC DE DROITS.
FRED. CASTLE.
65, RUE DE LA COMMUNE,
Vis-à-vis le Bassin du Canal,
MONTREAL.

Hotels.

HOTEL RIVARD,
No. 64 RUE ST. GABRIEL, MONTRÉAL.
DES VOITURES transporteront les voyageurs des
bateaux et des chemins de fer à l'Hôtel.
Table des mieux services.

SALLE D'ENCAN DE TORONTO
Etablie en 1834.

F. W. COATE & CIE.
AGENTS DE MANUFACTURES

ENCANTEURS
ET
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
RUE KING
TORONTO.

Pharmaciens.

LE
VERDICT DU PEUPLE
LA MACHINE À COUDRE
DE
GARDNER.

Est reconnue par les meilleurs juges du pays, pour
être la meilleure Machine à point noué pour
Famille et pour les Manufactures, qui ait été
présentée au public.

Ces MACHINES ont obtenu les prix suivants en
compétition avec les meilleures Machines de ce
pays:—

Liste de Prix pour 1871.

Premier prix à Toronto—Premier prix à Londres, à
l'Exposition du Great Western—Premier prix à
Guelph, à l'Exposition du Great Central—Premier
prix à Ste. Catharine, Comté de Lincoln—Premier
prix à Chatham, Comté de Kent—Premier prix à
Waterloo, Comté de Waterloo—Premier prix à
Orangeville, Comté de Simcoe—Premier prix à
Mono, Comté de Peel—Premier prix à Caledon,
Comté de Simcoe—Premier prix à Wainland, Comté
de Welland—Premier prix à Otterville, Comté
d'Oxford—Second prix à l'Exposition Provinciale
de Kingston, et Diplôme à Hamilton, et diverses
autres Expositions de Comté.

Cette Machine peut ourler, border, broder, faire des
remplis, piquer, rebattre, et coudre toutes les étoffes
depuis les plus légères jusqu'aux ours les plus épais.
PRIX: \$32, garantie pour 5 ans.

Ces Machines sont également vendues par
paiements mensuels.

W. N. LLOYD,
Agent pour Montréal et les environs.
431, Rue Notre-Dame, —431,
(COIN DE LA RUE DOLLARD.)

On demande des AGENTS pour les Comtés
des environs de Montréal.

Pharmaciens.

LE SOTHÉRION
PAPIER PULMONAIRE ANTI-ASTHMATIQUE.
DIPLOMÉ.

Préparé par le Dr. FOURTIER, de la Faculté
de Paris.

CE NOUVEAU REMÈDE, résultat de longues
recherches et d'expériences multipliées est
souverain contre les maladies des voies respiratoires,
ces affections cruelles et terribles considérées jusqu'à
ce jour comme incurables.

Depuis qu'il a commencé d'être en usage, des cures
rapides dans des cas désespérés ont été obtenues, et
un nombre considérable de certificats sont venus
attester son efficacité; aussi chaque jour il prend une
plus grande extension et bientôt il sera univoquement
connu.

Ce remède agit dans les maladies anciennes comme
dans les maladies nouvelles; son administration est
des plus simples et exempte de tout inconvénient.
Il guérit Asthme, Consommation, Bronchite, Toux
norveuse, Grippe, Coqueluche, Irritations de Poitrine
et de Gorge, Insomnie, Palpitations de Cœur, Fai-
blesse de Constitution.

On peut donc à l'aide de ce remède incomparable
dissiper l'accès le plus rebelle en huit ou dix minutes,
et arriver, en continuant d'en faire usage, à la guéri-
son des maladies énumérées.

Le Sothérior, Papier Pulmonaire Anti-Asthmatique
se vend par paquets de 25 feuilles. Prix \$1.00.

On expédie contre remboursement ou contre un
mandat sur la poste.

N. B.—Le Sothérior, Papier Pulmonaire Asth-
matique étant breveté, toute contrefaçon sera pour-
sivie suivant la loi.

Dépôt Général—Pour la Franco, No. 14 rue de
Castiglione, Paris; pour le Canada, chez le Dr.
FOURTIER, Chirurgien Dentiste, 15 rue St. Jean,
Québec.

Agents, pour la Puissance du Canada,
EVANS, MERCER & CO.,
Montréal.

Graines.

WM. EVANS,
GRAINETIER DU CONSEIL D'AGRICULTURE,
Provinces de Québec.

ENTREPOT Agricole et Magasin de Graines du
Canada.
Coin des Rues McGill et des Enfants Trouvés.

MARCHÉ STE. ANNE, MONTRÉAL.

PRODUITS AGRICOLES DE TOUS GENRES.

Graines de champs, de jardins, et de four,
guano superphosphate et autres fertilisants.
Serres et ferme à graines à la Côte St. Paul,
près Montréal.
Arbres fruitiers et d'ornements, tiges, roses,
serres, plantes végétales, petits fruits, etc., etc.

Les Marchands de la Campagne

Sont priés de ne pas oublier la
PHARMACIE PICAULT & FILS
dans leurs achats du Printemps. Tous les articles
sont de qualité supérieure et à des
PRIX EXCESSIVEMENT BAS.

AUBBI
GRAINES DE CHAMPS, DE JARDINS et de
FLEURS toutes fraîches.

PICAULT & FILS,
PHARMACIENS CHIMISTES,
75, Rue Notre-Dame.

EWING BROTHERS

GRAINETIERS,
100, Rue McGill,
MONTREAL,

Offrent en vente un assortiment choisi de
GRAINES DE FERMES, DE JARDINS DE
FLEURS, PLANTES BULBEUSES,
PLANTES FLEURISSANTES,
Etc., Etc., Etc.

Une attention spéciale donnée au COMMER-
CE de GROS.
Echantillons et prix donnés sur application.

Assurances.

UNION COMMERCIALE COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LONDRES, ANGLETERRE.—Capital, 2 1/2 Millions Stg.—Déposé en Canada, \$150,000.
FEU.—On accorde des polices d'assurance sur grain et produits de la ferme, magasins d'entrepôts, demeures, magasins et Usines et leurs contenus.
VIE.—Garantie parfaite et taux raisonnable.
Marques caractéristiques.—Economie dans l'administration et bonus libéraux.
 Voir exemples dans le prospectus.
MORLAND, WATSON & OIE.,
 Agents Généraux pour le Canada.
FRED. COLE, Secrétaire.
A. TELLIER, Sous-Agent.
 Bureaux—385 & 387 Rue St. Paul.

THE CITIZENS INSURANCE COMPANY OF CANADA

Capital Souscrit - - \$1,000,000

BUREAUX PRINCIPAUX ;

175, Rue St. Jacques, Montreal.

DIRECTEURS :

SIR HUGH ALLAN..... Président.
EDWIN ATWATER..... Vice-Président.
HENRY LYMAN, **ADOLPHE ROY,**
NORTON P. CORSE, **C. J. BRIDGES.**
GEORGE STEPHENS.

RISQUES CONTRE LE FEU.

Pris à des taux raisonnables sur toutes descriptions de Propriétés, on ville et à la campagne. Bâtisses isolées et Constructions de Ferme pour Trois Ans aux plus Bas Taux. On prend aussi des Risques sur les Grains et Produits.

RISQUES SUR LA VIE

Avec ou sans Profits tous d'après le Nouveau Système et aux conditions les plus favorables.

FIDELITE, GARANTIE

Des Bons d'indemnité sont accordés contre les pertes causées par l'infidélité des employés. Les Bons de Fidélité de cette Compagnie sont acceptés par presque toutes les Compagnies de Chemins de Fer, Banque, Corporations Municipales et Compagnies Publiques de la Puissance, aussi bien que par le Gouvernement de la Province de Québec.

ACCIDENTS.

Des Polices sont données contre les accidents causant des injures corporelles ou pertes de vie, garanties de \$3 à \$5 par semaine pour incapacité temporaire provenant d'accidents ou le paiement de la somme principale assurée [de \$500 à \$5,000] si l'injure cause la mort.

Cette Compagnie étant purement Canadienne et soutenue par les plus grands capitalistes et marchands de la ville de Montréal, à droit et sollicite le support du public Canadien.

On peut obtenir des Prospectus de chaque Département avec tous les détails en s'adressant aux Bureaux Principaux ou à aucun des Bureaux de la Compagnie.

SA GRANDEUR MGR. DE MONTREAL et les Messieurs suivants ont des parts dans cette Compagnie :

Hon. Juge Berthelot,	A. Cantin.
Hon. C. S. Rodier,	Damase Masson,
Hon. Henry Starob,	J. B. Rolland,
John Pratt,	J. B. Beaudry,
E. J. Barbeau,	Dr. Trudel,
P. M. Galarneau,	N. Villeneuve,
V. udon,	N. Valois,
E. Hudon,	P. A. A. Derion,
P. A. Fautoux,	J. F. Sincennes,
R. Bellemare,	J. L. Cassidy,
L. J. Belliveau,	Cassidy et Loblauc,
Alphonse Desjardins,	A. Jodoin, Fils.

Et plusieurs autres citoyens bien connus de Montréal.

GEORGE B. MUIR,
 Gérant du Département du Feu,

EDWARD STARK,
 Directeur-Gérant,

Département des Garanties sur la Vie et sur les Accidents.

Montréal, 21 Mars 1872.

Assurances.

ETAT FINANCIER

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

ANDES,

25 Octobre 1871.

Argent en mains, à la banque et en transit	\$286,034.43
Bonds des Etats-Unis, Etat, Ville et Comté, valeur actuelle	\$390,073.34
Bonds du chemin de fer, valeur actuelle	8,900.00
Prêts collatéraux	99,500.00
Intérêts accumulés	49,000.00
Premiers hypothèques	697,196.53
Billots recevables	9,347.66
Comptes courants primes et balances entre les mains des agents	38,096.50
Montant des actionnaires par cotisation	500,000.00
Total de l'actif	\$2,078,148.46

Total de l'actif.....\$2,078,148.46

PERTES DE CHICAGO.

\$850,000

EN COURS DE REGLEMENT.

J. B. BENNETT.

Président.

N. P. HARRINGTON, Agent,

235 Rue St. Jacques.

4 Novembre.

CANADA LIFE ASSURANCE COMPANY.

CETTE INSTITUTION établie depuis 1847 est depuis longtemps placée hors des dangers des premières années d'une Compagnie d'Assurance.

SON AMPLÉ CAPITAL, SES FONDS,

et l'administration qui est confiée à des personnes d'une expérience consommée offrent des

GARANTIES INCONTESTABLES

aux assureurs.

Ces traits caractéristiques et la

MODICITÉ DE SES TAUX

font de cette institution qu'elle n'est surpassée en avantages par aucune autre.

On peut obtenir en s'adressant soit aux agences, soit aux bureaux de la Compagnie, des copies détaillées du dernier rapport, les tables des taux des différents systèmes d'assurances.

BUREAUX à MONTRÉAL: 196 Rue St. Jacques.

R. POUNALL,

Agent Général.

BUREAUX à HALIFAX: 25 Prince Street,

J. W. MARLIG, Agent Général.

Marchands de Farines.

BOYER, HUDON & CIE.,

Successeurs de LOUIS BOYER & CIE.,

MARCHANDS DE

GRAINS ET FARINES,

PROVISIONS et EPICERIES,

L. ALPHONSE BOYER,

FIRMIN HUDON,

CHARLES BOYER.

MONTRÉAL.

HOSPICE LABELLE & CIE.,

MARCHANDS DE

FARINES,

GRAINS ET

PROVISIONS,

No. 10, Rue du Port,

MONTREAL.

KIRKWOOD & MORE,

MARCHANDS DE

CEREALES,

FARINES,

POISSONS. et

HUILES de POISSON,

26 Rue des Enfants Trouvées,

MONTREAL.

ADOLPHE GERMAIN,

AVOCAT,

SOREL, District de Richelieu.

M. GERMAIN se charge de toutes collections et d'affaires légales dans le district de Richelieu.

Ferronnerie et Quincaillerie.

C. H. LETOURNEUX,

IMPORTATEUR de

FERRONNERIE,

QUINCAILLERIE,

COUPELLERIE, &c., &c.,

261 à 265 Rue St. Paul, (coin de la rue Vaudreuil)

MONTRÉAL.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIES

H. BELIVEAU, Importeur de **FERRONNERIES, RIES** et Fabricant de **FERBLANTERIES, ENSEIGNE de L'ÉQUINE** et du **CADENAS,** Nos. 193 et 195 Rue St. Paul, MONTREAL. Assortiment complet d'Huiles, Térébentine, Pointures de toutes sortes, Vitres de toutes grandeurs, Vernis, etc.—Aussi: **POELES DOUBLES** à un ou deux fourneaux, **POELES DE CUISINE** à charbon et à bois, de fantaisie et autres.

SANCER & FRÈRE,

IMPORTATEURS de FERRONNERIES et QUINCAILLERIE,

Nos. 283 et 285 coin des Rues St. Paul et St. Gabriel,

Assortiment complet de **FERRONNERIES,** ainsi que **VITRES** de toutes grandeurs, **PEINTURES** de toutes couleurs, **MASTIC, HUILE, Térébentine, Vernis à Meubles, Vernis à Voiture, Poeles de Cuisine, Poeles Doubles, Fer en barre, Charbon, etc., etc.**

ETABLI EN 1869.



J. T. Le TOURNEUX,

IMPORTATEUR DE

PEINTURES DE TOUTES COULEURS

HUILES,

VERNIS,

VERRES A VITRES,

MASTIC,

LAMPES,

PINCEAUX,

CHEMINEES,

ÉTOUPE,

COLTAR,

&c., &c.

VITRES, GLACES de MIROIRS ET VITRES de COULEUR

TAILLÉES A DEMANDE.

RECETTES POUR TEINDRE, &c.

Seul agent pour la Puissance du Canada de la Graisse Patentée de Dossors pour Essieux.

No. 259, Rue St. Paul, Montreal,

Enseigne de la Lampe, Pinceau et Baril de Peinture.

LE BULLETIN DE NEW YORK

JOURNAL FINANCIER, COMMERCIAL

ET D'EMIGRATION

PARAIT TOUS LES LUNDIS.

ABONNEMENT POUR LE CANADA:

Un an.....\$8.00

Six mois..... 4.50

Les communications relatives au journal et les remises de valeurs devront être adressées au Directeur du *Bulletin de New York*, 48 Broad Street, ou au Bureau du *Négociant Canadien*, bâtisses de la *Gazette* à Montréal.